

# l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

## Exploitation de la forêt domaniale

# Une moitié à Rexfor et l'autre à la Coopérative



La parité sera atteinte en 1983.

QUÉBEC — Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a fait connaître hier, le nouveau plan quinquennal d'exploitation de la forêt domaniale des Appalaches (FDA), en vertu duquel les deux principaux intervenants dans cette forêt, la société d'État REXFOR et la Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA), se partageront à parts égales à compter de 1983, la récolte du bois sur ce territoire.

### Exposé de la situation

En 1974, devant la multiplicité des intervenants, le gouvernement confiait à un seul d'entre eux, soit la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers (REXFOR), le soin de faire, pour une période de 5 ans, les exploitations forestières sur la FDA, les bois ainsi récoltés étant vendus aux industriels de la région. REXFOR effectuait de plus les travaux d'aménagements nécessaires. La FDA est donc la seule unité de gestion de forêt publique du Québec à opérer de cette façon.

En 1975, la Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA),

voit le jour et revendiquait une partie des travaux à effectuer dans la FDA. C'est ainsi qu'à la suite d'ententes avec REXFOR, la CGFA obtenait des droits de coupe de 4,500 unités de cent pieds cubes pour l'année 1975/76, de 5,300 pour 1976/77, de 13,300 pour 1977/78 et de 16,000 unités de cent pieds cubes pour 1978/79. Pour l'année 1979/80, le volume fut augmenté à 21,000 unités de cent pieds cubes.

Le mandat quinquennal de REXFOR prenait fin en avril 1979, et les intervenants faisaient alors des représentations pour le renouvellement du plan quinquennal d'exploitation de la FDA, le syndicat des employés de REXFOR demandant que le niveau de coupe de la CGFA demeure au niveau de 10,000 unités de cent pieds cubes et la coopérative réclamant pour sa part l'augmentation de son niveau de coupe.

Une consultation, confiée au conseil régional de développement (CRD) de Québec, ne devait pas permettre de dégager un consensus, pas plus que les nombreux autres contacts subséquents entre le gouvernement et les interven-

nants intéressés par la FDA. Devant cette situation, le gouvernement a pris la décision de trancher la question et de mettre en vigueur un nouveau plan quinquennal d'exploitation de la forêt domaniale des Appalaches.

### Le nouveau plan quinquennal d'exploitation de la FDA

En vertu de ce nouveau plan, qui débutera en avril prochain, les niveaux de coupe de REXFOR et de la CGFA dans la forêt domaniale des Appalaches seront graduellement amenés, à la parité, pour l'atteindre en 1983. Ainsi, la possibilité forestière de 65,000 unités de cent pieds cubes de la FDA sera partagée de la façon suivante pour les prochaines années:

1980-81:	REXFOR	41,000	CGFA	24,000
1981-82:	REXFOR	38,000	CGFA	27,000
1982-83:	REXFOR	35,220	CGFA	30,000
1983-84:	REXFOR	32,500	CGFA	32,500

1984-85: REXFOR 32,500 CGFA 32,500

Le ministre Bérubé précise de plus que les niveaux de coupe attribués à chaque intervenant le seront en vertu de permis de coupe, ce qui signifie que chacun pourra fonctionner de façon autonome, (sans dépendre de sous-contracts) et concurrentiellement, et que la coopérative devra garantir, en collaboration avec REXFOR, à la Papeterie F.F. Soucy de Rivière-du-Loup, un approvisionnement de 25,000 unités de cent pieds cubes.

Le ministre Bérubé tient également à souligner que les deux organismes devront, en plus des droits de coupe normalement exigés, défrayer à même les profits réalisés sur la vente du bois, une partie de l'aménagement forestier à être effectué. A cet effet, pour chaque arbre coupé, un arbre sera planté. Le ministre défrayera le coût de production des plans (1,000,000 plants par année) tandis que les deux intervenants prendront à leur charge les coûts de mise en terre.

## La télé anglophone est captée, dans la région de Baie-Comeau—Hauterive

BAIE-COMEAU — Les téléspectateurs anglophones de l'arrondissement Baie-Comeau—Hauterive peuvent maintenant capter dans délai la programmation complète de la station CBMT-TV, canal 6, de Montréal, grâce à la mise en service d'une liaison hertzienne, cette semaine.

Depuis le printemps dernier, une partie de cette programmation était retransmise via le service du Nord de Radio-Canada utilisant satellite et station terrestre de Telesat-Canada. Depuis la mise en opération du relais hertzien, la diffusion est acheminée directement de Montréal par la tour de retransmission de la Côte-Nord.

Au cours de l'été et de l'automne, ce système a permis aussi à des personnes habitant la rive sud du Bas-du-Fleuve ainsi qu'aux entreprises de télédiffusion de la région de

Rimouski, de Matane et de Métis, de capter ces mêmes émissions à partir d'un satellite fonctionnant à l'heure atlantique, soit avec un décalage d'une heure.

La nouvelle liaison hertzienne diffusant sur le canal 28 (UHF) ou le canal 4 (câble) remplace le service fourni jusqu'ici par satellite. Elle permet, selon la société Radio-Canada, d'avoir accès au même moment et aussi intégralement que les téléspectateurs montréalais à la programmation du canal 6.

À Sept-Îles et à Port-Cartier, les mêmes émissions peuvent être captées sur le canal 3 ou à la télédiffusion, au canal 9.

À l'heure actuelle, les auditeurs de langue anglaise vivant au Québec peuvent capter les émissions radio-

phoniques en provenance de CBM-940 à Montréal à l'aide de 31 réémetteurs répartis sur un territoire qui va de la baie James à la frontière du Labrador et qui sont tous reliés aux studios de Radio-Canada à Montréal et Québec.

### Radio

Le nouvel émetteur radio du réseau anglais à Baie-Comeau est aussi entré en service cette année. À la fin

de mai dernier, il a commencé à diffuser le programme national du réseau AM de Radio-Canada ainsi que les émissions de la chaîne communautaire de Québec sur la fréquence de 93,7 MHz, en FM. Cette installation permettait d'éliminer, comme prévu, l'émetteur-relais de faible puissance qui avait joué ce rôle pendant une douzaine d'années.



La programmation anglaise de Radio-Canada est transmise sans délai sur la Côte-Nord.

l'extra-douceur  
signée  
**Matinée**



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.  
Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 4 mg, nicotine: 4 mg.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
No: 200-05-001625-792  
COUR SUPÉRIEURE  
BANQUE NATIONALE DU  
CANADA résultant de la fusion  
et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100.)  
Demanderesse  
-vs-  
RAYMOND VINCENT,  
GILLES MARCOUX,  
JEAN-CLAUDE GAGNE,  
Défendeurs.

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$27140.25 plus les intérêts et frais.  
Une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Québec, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.  
YOLANDE DESPRES  
Officier autorisé  
REINHARDT,  
DESCHAMPS & LEBEL,  
440, boul. Dorchester ouest  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la demanderesse

### AVIS DE VENTE DE PARTS SOCIALES

Jean Couillard, mineur, représenté par sa tutrice, dame Normande Lagacé Mores, et Richard Couillard, légataires à titre universel de la succession de feu Roland Couillard, de 198 des 200 parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC) devenue société en nom collectif, ayant accepté sous bénéfice d'inventaire, donnent avis de vente de gré à gré conformément aux dispositions des articles 674 du Code civil et 921 et 394 du Code de procédure civile, des parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC), propriétaire de cinq conciergeries situées aux 2062, 2063, 2064, 2065 et 2066, rue de la Presqu'île, à Québec (Duberger), à 9 heures a.m. le 31 décembre 1979 (ou à tout ajournement alors déclaré à cette date), au bureau du groupe Couillard, au 1198, rue Colbert, à Ste-Foy et tout acquéreur de parts sociales devra assumer toutes les obligations d'associe dans ladite société.  
Le présent avis est donné sous réserve de l'obtention d'une autorisation de ladite vente par un juge de la Cour Supérieure.

LETOURNEAU & STEIN  
Procureurs des vendeurs

### 2e publication AVIS

Moffat Bros. Moving  
& Storage Ltd.  
C.P. 38,  
62, Court,  
Truro, Nouvelle-Ecosse  
Requérante  
PRENEZ AVIS que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention du permis spécial suivant:  
— TRANSPORT RESTREINT  
— ROUTE RESTREINTE  
— LONGUE DISTANCE  
De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick à Jonquière, pour le transport de "salt cake" en provenance de Terre-Neuve, au moyen d'une semi-remorque fermée étanche et munie d'un dispositif de déchargement automatique sous la charge (bottom dumper).  
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 618, boul. Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.  
LETOURNEAU & STEIN  
par: PIERRE CIMON

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Le village devait fermer il y a 10 ans

# Esprit-Saint existe encore, grâce à la forêt

**ESPRIT-SAINT** — Quand, en 1969, leur village fut déclassé zone agricole et menacé de fermeture comme d'autres localités de l'arrière-pays rimouskois, la population d'Esprit-Saint a réagi vigoureusement.

Désireux de continuer à habiter ce coin de pays si difficilement apprivoisé, les villageois se résignèrent à délaisser la terre et se tournèrent vers ce qui leur semblait être leur dernière chance: la forêt, rappelle le dernier bulletin publié par OSE.

C'est le moment où le comité de citoyens de l'époque prend conscience de l'urgence d'exploiter les ressources du milieu, à la condition que cette exploitation soit faite par et pour les gens du milieu. On ne veut pas d'une entreprise qui ne pense qu'au profit à court terme et qui se livrerait à une exploitation irrationnelle de la forêt.

### Un début difficile

En 1973, devant le refus du minis-

tere des Terres et Forêts d'accorder un permis d'exploitation d'une usine de bois de sciage, 23 citoyens d'Esprit-Saint investissent \$1,000 chacun pour acheter un fonds de moulin à scie et démontrer ainsi le sérieux de leur projet. Enthousiaste, toute la population participe alors à une corvée pour la construction de l'usine. La scierie d'Esprit-Saint est née.

L'usine debout, le ministère des Terres et Forêts refuse de nouveau d'octroyer aux promoteurs un permis d'exploitation, alléguant cette fois-ci la surexploitation de la forêt, raconte l'auteur, M. Michel Pelletier.

Ebranlé par cette décision, le comité de citoyens ne tarde pas à revenir à la charge. En 1977, grâce à un film de 45 minutes réalisé en collaboration avec Radio-Canada, le comité prouve, images à l'appui, la

mauvaise exploitation de la forêt dans la région. Fort de l'appui de la population, le comité démontre alors qu'une exploitation rationnelle de la forêt, alliée à un bon travail de sylviculture, assurerait la rentabilité d'une usine de bois de sciage et serait profitable pour la région.

Ça marche. Non seulement les promoteurs obtiennent le permis nécessaire à l'exploitation de l'usine de bois de sciage, mais un permis d'exploitation d'une usine de bardeaux de cèdre leur est aussi octroyé. Le MTF les assure même qu'il peut les approvisionner en cèdre pour les 10 prochaines années. C'est le signe du départ.

En 1978, une subvention de \$45,000 dans le cadre du programme expérimental de création d'emplois communautaires de OSE, un prêt de \$90,000 de la Société de développement indus-

triel dans le cadre du programme d'aide à la petite entreprise et un nouvel investissement de \$12,000 de la part des actionnaires permettent l'achat de la machinerie nécessaire pour la mise en marche de la scierie.

Présentement, l'usine à bardeaux, qui opère de mars à novembre, produit en moyenne 70 toises de bardeaux par jour, ce qui est au-delà des 60 toises prévues, 80 pour 100 de la production ont été écoulés aux États-Unis, principalement dans l'Etat du Massachusetts et le reste sur le territoire québécois.

Quant à l'usine de bois de sciage, elle produit quotidiennement 12,500 pieds de bois qui trouveront preneur sur le marché québécois. De plus, bien qu'imprévue à l'origine du projet, la machine à latte est devenue un acquis très important pour l'entreprise, puisqu'elle sera rentable dès sa deuxième année d'opération. Cette machine présente l'avantage d'utiliser des résidus de l'usine de bois de sciage ou du bois impropre à la fabrication de bois de construction. Ici, rien ne se perd, souligne le gérant de la scierie, M. Berthier Pelletier. On espère même être en mesure de recycler bientôt les résidus de la production de la scierie. Une étude sur le sujet est présentement en marche au Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) et on attend les résultats.

La scierie Esprit-Saint donne présentement du travail à 35 personnes — 28 en usine et sept en forêt — ce qui fait d'elle l'employeur le plus important dans ce village de quelque 700 habitants. Si l'on considère le fait qu'il a fallu former la main-d'œuvre dans une région privée d'une industrie de ce genre depuis une douzaine d'années, la performance de la scierie est prometteuse pour les années à venir.

"Nous sommes en train de prouver que nous avons eu raison de croire en ce projet, souligne avec fierté M. Berthier Pelletier. Nous avions prévu un déficit de \$23,000 pour notre première année d'opération, il n'a été que de \$6,000. Cette année, après seulement trois mois d'opération, l'usine de bois de sciage rapporte à elle seule \$6,000 de profit, sans compter que l'usine de bardeaux sera rentable bientôt. C'est stimulant."

La scierie vient d'obtenir le prix Gérard-Roussel, une bourse de \$2,000 que l'Union régionale de Rimouski des Caisse populaires Desjardins remet annuellement à l'organisme communautaire le plus méritant de la région. La fermeture d'Esprit-Saint, ce n'est pas pour demain.

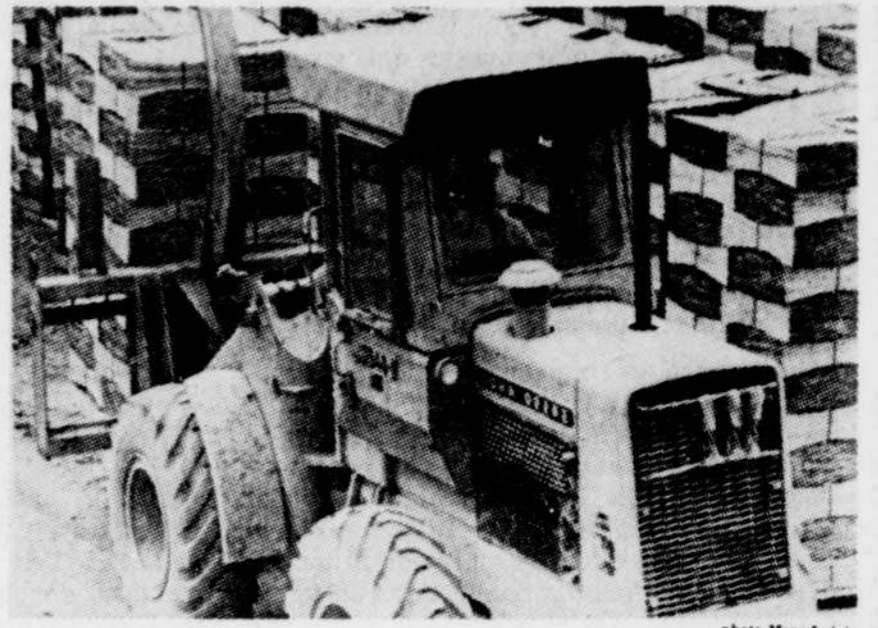


photo Marc Lajoie

Seulement 20 pour 100 de la production de bardeau est vendu au Québec, le reste étant écoulé sur le marché américain.

### Diocèse de Sainte-Anne

## Hausse de salaire pour les prêtres, le 1er janvier 80

**LA POCATIERE (RL)** — A compter du 1er janvier prochain, le salaire des prêtres du diocèse de Sainte-Anne sera majoré et se situera désormais entre \$435 et \$535 par mois.

Cette décision a été prise ces jours derniers par l'évêque du diocèse, Mgr Charles-Henri Lévesque, suite à une recommandation du Conseil diocésain d'administration financière.

Pour les vicaires et les prêtres travaillant au niveau diocésain, de même que pour les prêtres travaillant à temps plein comme aumôniers d'institutions indépendantes, l'augmentation mensuelle sera de \$30. Leur salaire brut sera ainsi porté à \$435 par mois.

Quant aux curés, en proportion de la population paroissiale, leur salaire variera entre \$435 et \$535 par mois.

Ce montant de \$535 sera le salaire qui sera payé à l'évêque lui-même.

Il est à noter que la fabrique paroissiale, la corporation diocésaine ou l'institution concernée, selon le cas, doivent fournir le logement aux prêtres qui leur sont affectés.

Pour absorber les hausses salariales, une légère augmentation fera passer le "per capita" de \$7.20 à \$7.35.

Mlle Anne-Marie Gagné, du service diocésain d'information, a précisé que ces changements font suite à des recommandations d'un comité spécial, qui a été mandaté pour étudier cette question, l'automne dernier.

Nommé par le Conseil diocésain d'administration financière, ce comité était formé de Mgr Augustin Lemieux, vicaire général, des chanoines Charles Dumais et Yvan Morin, ainsi que des abbés Gérard Beaudoin et Marcel Coulombe.

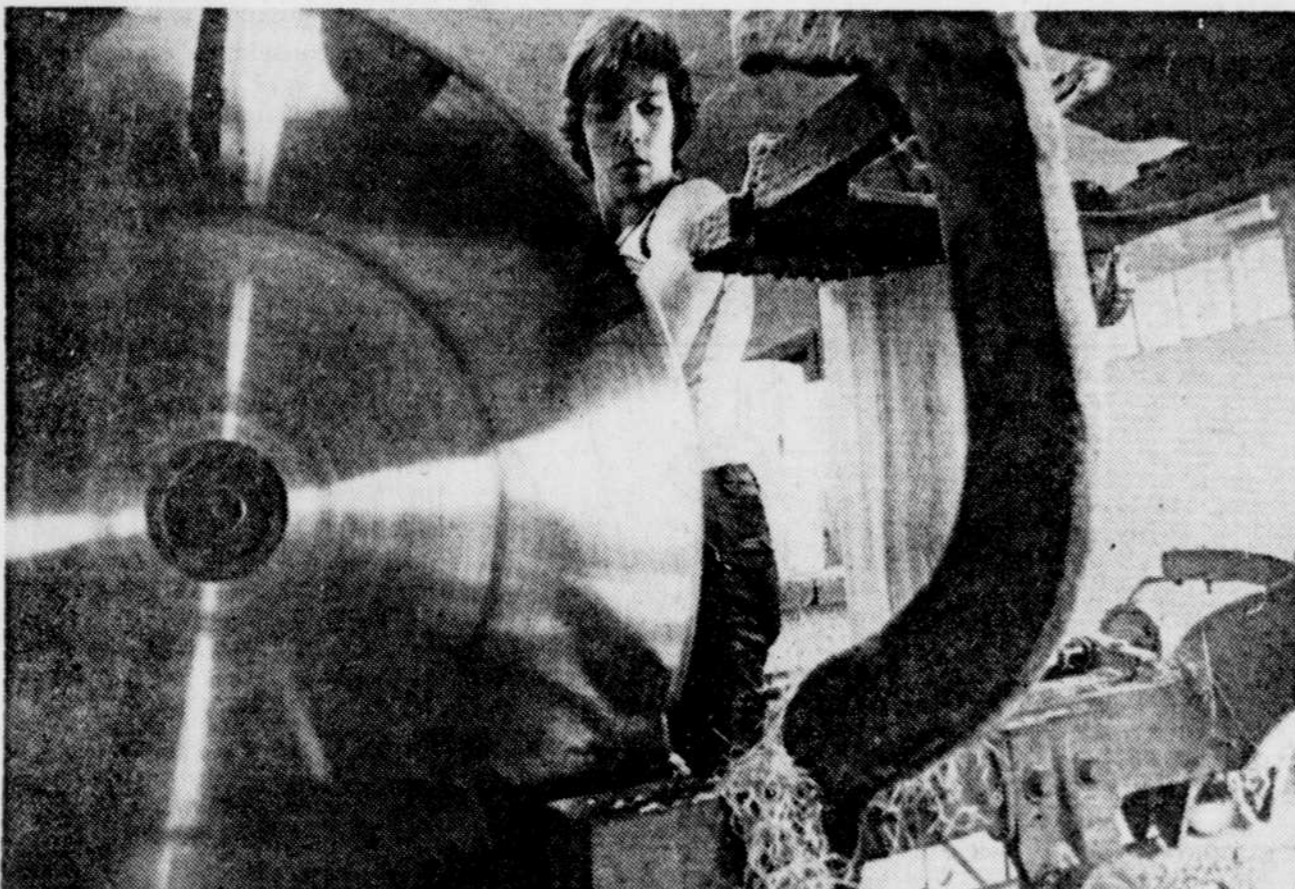


photo Marc Lajoie

Chacune des cinq machines à bardeau produit 12 toises par jour, à la scierie Esprit-Saint.

## en bref

### CHNC diffuse régulièrement

**NEW CARLISLE** — La station de radio CHNC, à New Carlisle, dont les 13 travailleurs syndiqués sont en lock-out depuis lundi dernier, continue de diffuser aux heures habituelles et sans rien modifier à sa programmation, selon M. Luc Plourde le directeur de l'information. L'opération est assurée par les cadres de l'entreprise, auxquels s'est joint un ancien directeur de l'information de CHNC, M. Jean-Marie Dugas qui a été reengagé lundi matin "pour faire face à un surcroît de travail occasionné par les circonstances spéciales", selon M. Plourde.

### Règlement de compte?

**BAIE-COMEAU** — M. John Xenof, âgé de 41 ans, a été blessé par balles lors d'une fusillade qui a eu lieu hier matin, vers 2h, sur un terrain de stationnement d'un édifice à logements à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord. Selon la police de cette municipalité, qui a fait preuve de réticences sur les informations, il semblerait qu'il y aurait là un règlement de compte. Les enquêteurs seraient sur une bonne piste pour détenir des suspects.

### Subvention à Saint-Nicolas

**SAINT-NICOLAS** — Le ministère des Affaires municipales du Québec a octroyé une aide financière d'un montant de \$26,118 à la municipalité de Saint-Nicolas. Cette somme est accordée dans le cadre du

programme d'aide à l'implantation du réseau d'aqueduc (PAIRA). Ce qui permettra la réalisation des travaux de prolongement de l'émissaire sanitaire de l'Anse-aux-Sarcelles. Ce montant représente 75 pour 100 du coût des travaux admissibles au programme. La municipalité de Saint-Nicolas a reçu du ministère des Affaires municipales, depuis le 15 novembre 1976, plusieurs subventions totalisant \$1,591,110.

### Demande de subvention

**SAINT-SIMON** — Les Ateliers Jeannine Morency Inc., à Saint-Simon, viennent de présenter une demande de subvention de \$157,100 à l'Office de planification et de développement (OPDQ). Cette entreprise, qui inaugurerait dernièrement ses locaux après six mois de fonctionnement, se spécialise dans la production de vêtements de laine sur une base semi-industrielle. L'entreprise pourrait créer plus de 10 emplois d'ici 1983.

### Déficit au stade couvert

**BAIE-SAINT-PAUL** — Le stade couvert de Baie-Saint-Paul accuse pour une des premières fois, un déficit de \$35,500 pour ses opérations allant du 1er décembre 1978 au 31 août 1979. Par ailleurs, un autre \$16,000 s'est accumulé entre le mois de septembre dernier et la fin de novembre. Ce déficit serait principalement dû à l'ouverture de l'aréna de Beauré et aux nombreuses modifications qui ont eu cours chez le personnel des loisirs depuis un an. Le directeur du

service intermunicipal des loisirs, M. Robert Bellerive, pense quant à lui, que l'aréna est d'abord un service à but non lucratif et un lieu de divertissement important pour les jeunes. En ce sens, il faut moins penser à l'aspect financier et donner priorité à l'aspect social et communautaire d'un tel service.

### Projet prioritaire

**THETFORD MINES** — Dans une lettre qu'il a envoyée au député provincial de Frontenac, M. Gilles Grégoire, le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, l'informe qu'il a demandé à ses fonctionnaires de réaliser dans les plus brefs délais l'étude de l'impact économique qu'aurait sur la région de l'Amiante la concrétisation du projet de construction d'une voie rapide entre Thetford Mines et l'autoroute 20.

### Nouveau contrat de travail

**DONNACONA** — Une entente est intervenue entre le ville de Donnacona et le syndicat des employés municipaux pour le renouvellement de la convention collective de travail échu depuis le 30 avril dernier. La nouvelle entente, d'une durée de deux ans, prévoit des hausses salariales moyennes de 8 et 7 pour 100 pour chacune des années du contrat, en plus d'apporter certaines améliorations des bénéfices marginaux. Le salaire de base des employés sera donc de \$7.54 l'heure le 1er mai 1979 et de \$8.10 le 1er mai 1980.

POUR VOUS MESDAMES...  
...vous présente  
**«LA RECETTE TELEVISEE DE LA SEMAINE»**  
A RADIO-CANADA  
Ne la manquez pas...  
ACHETEZ VOTRE TV PLUS CHAQUE SEMAINE

Quand un homme est enveloppé de ses pensées cela fait un bien petit paquet (Ruskin)  
Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

**6/36**

**ACHETONS**  
1966 et moins:  
\$10<sup>00</sup> pour \$1<sup>00</sup>  
pour 10¢ - 25¢ - 50¢ - \$1<sup>00</sup>  
1967: \$7<sup>25</sup> - 1968: \$7<sup>40</sup>  
MONNAIE olympique: \$75<sup>00</sup>  
**CENTRE PHILATELIQUE DE QUEBEC**  
298, de la Couronne Lévis - Centre d'achats Rond-Point  
529-4412 833-4554

**Pourquoi payer plus cher?**  
RABAIS DE 30% SUR BIJOUX  
AVEC ETIQUETTE OR

Faites un bon placement. Offrez-lui:

Des perles de toutes les couleurs  
Colliers en or 10, 14, 18 carats  
Bagues exclusives avec pierres précieuses  
Chaines — Broches — Boucles d'oreilles d'Italie et d'Espagne —  
Bracelets de toutes formes.

**BAGUE**  
14 carats  
avec diamants 0.82 points.  
Prix rég. \$1,900  
SPECIAL  
\$1,330

Réparation de bijoux  
Service rapide par des joailliers experts.

**RABAIS**  
Nous avons la collection complète de montres SEIKO

Achetez en toute confiance. Tous nos bijoux portent une garantie entière. Venez sans tarder et prenez le temps d'admirer notre grande collection de bijoux modernes exclusifs.

WRS  
**W.R. SAVARD, joaillier**  
2461, chemin St-Louis (coin côte Gignac)  
Centre commercial Parc Falaise, Sillery — 653-3115

# décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoires • services anniversaires • faveurs

**nous sympathisons à votre deuil.**  
**LE SOLEIL**

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**BEDARD** (Albertine Laverdière) — Au Centre Hospitalier St-Augustin, le 19 décembre 1979, à l'âge de 93 ans, est décédée dame Albertine Laverdière, épouse de feu M. Elzéar Bedard. Elle demeurait 2721, Le Verrier, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, 22 décembre, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
1025 route de l'Église  
à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses filles, Mme Cécile Letarte, M. et Mme Jean-Charles Bouffard (Simone), ses frères et belles-sœurs, MM. Édouard, Achille et Lucien Laverdière, Mme Eliane Laverdière (Gaudias), Mme Lucille Laverdière (Rosaire), ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371.

**GAGNE** (Gérard) — A St-Émile le 19 décembre 1979, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Gérard Gagné époux de dame Emilia Béard. Il demeurait à 90 boul. Lapierre, St-Émile. Les funérailles auront lieu vendredi à 14h. Départ du salon funéraire Falardeau Inc.

30 St-Joseph, Loretteville à 13h30, pour l'église St-Émile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Jean Gagné (Laurent), M. et Mme Jacques Gagné (Diane), M. et Mme Yvon Gagné (Yvan Trudel); ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mlle Valérie Gagné, M. et Mme Léon Gagné, Mme Mariette Drouin, Mme Gemma Cloutier, M. et Mme Roland Gagné (Jeannette), M. et Mme Hébert Gagné, M. Jean-Marc Gagné, Mme Paula Gagné, Mme Annette Gagné, Mme Juliette Cloutier, et sept petits-enfants, neveux et nièces.

**NORMAND** (Gracis) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 43 ans, est décédée dame Gracis Caron, épouse de M. Normand Dufour. Elle demeurait au 7 Villeneuve, St-David. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 décembre 1979, à 11h. Départ du funérarium.

Gilbert et Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
à 10h45 pour l'église de St-David et de là au cimetière St-David. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Yvan et Nathalie Dufour, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Olivier Caron (Dorothée), M. et Mme Benoit Caron (Laetitia Chabot), M. et Mme Michel Caron (Laurence Choinard), M. et Mme Pierre Lavoie (Berta Caron), M. et Mme Denis Caron (Carmelle Pelletier), M. et Mme Gaston Caron (Rachelle Gagnon), M. et Mme Roger Caron (Danielle Lebrun), M. et Mme Raymond Belanger (Patricia Dufour), M. et Mme Paul Emile Dufour (Gertrude Lécuyer), M. et Mme Ronald Dufour, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

**PELLETIER** (Roméo) — A Québec, le 19 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roméo Pelletier, époux de dame Emma Brochu. Il demeurait au 217 ave. Proulx, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre, à 14 heures. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
290 rue Bocage  
à 13h45 pour l'église Notre-Dame de la Resurrection et de là au cimetière Jardin du Repos Inc. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marcel Gagneau (Thérèse Pelletier), M. et Mme Claude Pelletier (Lise Fontaine), M. et Mme Michel Gagneau (Aline Pelletier), M. et Mme Yvan Pelletier (Aline Dumont), M. et Mme Marcel Pelletier (Diane Labrecque), M. et Mme Gilles Pelletier (Marie-Marte Perron), M. et Mme Armand Labrecque (Lise Pelletier), M. et Mme Paul Grenneier (Francine Pelletier); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Gagné (Lucille Brochu), M. et Mme Marc Brochu (Rolande Bédou), M. et Mme André Brochu (Simone Tremblay), M. et Mme Georges Brochu (Gemma Simard), Mme Rose-Aimée Lavoie ainsi que ses petits-enfants, son arrière-petite-fille. Pour renseignements: 529-3371.

**POWERS** (Willie) A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Willie Powers, employé de John Millen à sa retraite, époux de dame Jeanne d'Arc Turgeon, demeurant 40 Saint-Etienne, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 24 décembre à 10h30. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
Lévis  
à 10h15 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi, 2h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Michel Lemelin (M. et Mme Esther), M. et Mme Gordon Powers (Catherine O'Reilly), M. et Mme Richard Powers (Suzanne Carrier); un frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Dr et Mme Robert Powers, Mlle Isabelle, Marcelle et Marguerite Powers, Mlle Yvette Turgeon, M. et Mme Dominique Lambert, M. et Mme Philippe Turgeon, M. et Mme Edgar Barette, M. et Mme Georges Turgeon, ainsi que 5 petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

**SAMSON** (Maurice) — A l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 décembre 1979, à l'âge de 40 ans et 5 mois est décédée dame Jacqueline Guay, épouse de M. Jean-Guy Gagnon. Elle demeurait au 275 St-Gérard, Beauport. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Wilbrod Robert Inc.  
11421 ave. Royale, Beauport à 13h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Gerald, Bertrand, Lina, sa belle-mère, Mme Ludger Gagnon; ses frères et sœurs: Rachelle (André Dupont), Roger (Micheline Caron), Doris (Joseph Bluteau), Monique (Jean-Paul Fortier), Aurélie (Claudette Dupont), Réal (Suzanne Dupont); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René Gagnon, M. et Mme Benoît Gagnon, M. et Mme Emile Gagnon, Mlle Jeannine

**PAQUET** (Henri) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 3h en l'église St-Gérard Magella, Val-Bélair, sera célébré le service anniversaire de M. Henri Paquet, époux de dame Ligia T. Paquet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 94746

**SAVARD** (Lieutenant Colonel Paul-Henri) — Samedi le 22 décembre 1979, à 11 heures, en l'église Ste-Marie Médéric, 357 boul. Valcartier, Loretteville, sera chanté le service anniversaire du Lieutenant Colonel Paul-Henri Savard, époux de dame Germaine Grégoire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 73070

**TREMBLAY** (Simon) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 17h, en l'église Ste-Claire d'Assise, sera chanté une messe anniversaire pour M. Simon Tremblay, époux de dame Lucette Nicolson. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 73100

**CARRIER** (Joseph) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Joseph Carrier, époux en premières noces de Mme Mabel Wilcox, en secondes noces de dame Juliette Lemieux. Il demeurait au 218 B, St-Georges, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 décembre 1979, à 11h. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
269 St-Georges  
Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Ferdinand Ouellet (Violette), Mme Antonio Carrier (Irene Carrier), M. et Mme Roger Carrier (Estelle Thibault), Mme Real Tardif (Lucille Carrier), Mme Léger Gagnon (Georgette Carrier), M. et Mme Paul-André Fortin (Edith Carrier), M. et Mme André Tavares (Liliane), Mme Roméo Lemieux, M. et Mme Paul-Emile Lemieux, Dr et Mme J.-N. Chavoix, Mlle Lola Lemieux, M. et Mme Sarto Samson, M. et Mme Jack Latulippe, Mme Georges Lemieux, Mme Delphine Lemieux, M. et Mme Guy Bégin, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 73254

**GAUVIN** (Rosaire) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 19 décembre 1979, à l'âge de 56 ans et 4 mois, est décédé M. Rosaire Gauvin, fils de feu M. Benoit Gauvin et de feu dame Corinne Giasson. Il demeurait à St-Adalbert. Les funérailles auront lieu samedi, 22 décembre, à 10h. Départ de la salle du collège de St-Adalbert, à 9h50, pour l'église de St-Adalbert et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Simone (Océane Robichaud), Roger (Blancine Pelletier), Jeanne d'Arc (Camille Pelletier), Paul-Emile (Louissette Leblanc), Pierrette (Claude Gagnon), Florent (Yvette Pelletier), Juliette (Thomas Castonguay), Raymond (Ghislaine Blanchet), Julien (Pauline Dancause), Roland (Majella Robichaud), Marcel (Lucie Duval), Marie-Claude (André Savard) sous la direction de la maison

Claudius Lavoie  
St-Pamphile  
73100

**JANELLE** (G.-Albert) — A Montréal, le 18 décembre 1979, à l'âge de 59 ans, est décédé M. G.-Albert Janelle, époux de Marie-Josée Hallé. Les funérailles auront lieu samedi à 14h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
975 Marguerite-Bourgeois à 43h45 pour l'église Greek Orthodox (17, St-Cyrille est) et de là au cimetière Mount Hermon. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Marguerite; son gendre: André; son neveu: Bobby. Pour renseignements: 529-3371. 73256

**TANGUAY** (Alphonse) — Au Chul le 18 décembre 1979 à l'âge de 65 ans et 2 mois est décédé M. Alphonse Tanguay époux de feu Marie-Louise Larochelle. Il demeurait à St-Lazare conté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 10h30. Départ du salon funéraire.

Roy et Rouleau Inc  
à 10h15 pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Clément Tanguay, M. et Mme Marcel Tanguay, Sr. Marie-Marthe Tanguay, M. et Mme Victor Tanguay, M. et Mme Gérard Côté (Victorienne), M. et Mme Maurice Tanguay, M. et Mme Gratien Tanguay, M. et Mme Bertrand Beaulieu (Claude), M. et Mme Raoul Tanguay, Mme Jean-Paul Tanguay (Pierrette Pelletier), M. et Mme Camille Tanguay, M. et Mme Réal Tanguay, M. Gabriel Tanguay, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Direction des funérailles

Roy et Rouleau Inc  
St-Damien, comté Bellechasse. 73260

**TREMBLAY** (Napoléon) — A St-Augustin, le 18 décembre 1979, à l'âge de 89 ans, est décédé Napoléon Tremblay, époux de feu Anne-Marie Bouchard. Il demeurait au 1294 Preston, Silley. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 décembre à 10h. Départ de la Coop Funéraire du Plateau 260 des Franciscains à 9h30, pour l'église St-Michel de Silley et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Raoul Brodeur (Emilia), M. et Mme Paul-E. Tremblay, M. et Mme Gabriel Tremblay, Jeanine, sa belle-fille, Mlle Liliane Tremblay, seize petits-enfants, cinq arrière-petits-enfants, ses belles-sœurs, Mme Joseph Tremblay, Mme Emile Tremblay, nombreux neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19h. 73268

**VILLENEUVE** (Marcel) — A Granby à l'âge de 56 ans, est décédé M. Marcel Villeneuve époux de dame Madeleine Drolet, autrefois de Québec. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Robert Blanchard (Monique), M. et Mme Marcel Boissvert (Céline), ses sœurs, belle-sœur et beaux-frères, Mme Paul-Emile Létourneau (Marie-Jeanne), M. et Mme Roger Loiselle (Marthe), M. et Mme Adrien Breton (Pauline), M. et Mme Gérard Drolet (Monique Prévost). La dépouille mortelle est exposée au salon.

J.A. Lesieur  
855 rue Principale, Granby. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 10h, en l'église St-Eugène de Granby. 73280

**COLOMBRIDES** (Achille) — A Québec, le 18 décembre 1979, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Achille Colombrides, ex-cuisinier, époux de dame Olive Cormier. Il demeurait au 804 rue Murray, Québec. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 14h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
975 Marguerite-Bourgeois à 43h45 pour l'église Greek Orthodox (17, St-Cyrille est) et de là au cimetière Mount Hermon. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Marguerite; son gendre: André; son neveu: Bobby. Pour renseignements: 529-3371. 73256

**LAFLAMME** (Agénor) — A Mont-St-Hilaire, le 17 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Agénor Laflamme, menuisier retraité, époux de dame Florence Bertrand. Il demeurait au chemin de la Montagne, Mont-St-Hilaire. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
6450 boul. Henri-Bourassa à 9h50 pour l'église St-Jérôme-de-l'Avérouge et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Léon Laflamme (Marie Legendre), M. et Mme Bertin Trudeau (Nicole), M. et Mme Georges Laflamme (France Marceau), M. et Mme Michel Laflamme (Marie-Josée Martel), MM. Guy, Paul et Claude Laflamme, M. et Mme Gilles Tessier (Gisèle); son beau-père: M. Ovide Bertrand; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Robert Laflamme, M. et Mme Maurice Desvauz (Hélène), M. et Mme Georges Malenfant (Florence), M. et Mme Denis Montpas, M. et Mme Robert Forques, M. et Mme Paul-Emile Carbonneau, M. et Mme Laval Bertrand, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 73253

**PELLETIER** (Roméo) — A Québec, le 19 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roméo Pelletier, époux de dame Emma Brochu. Il demeurait au 217 ave. Proulx, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre, à 14 heures. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
290 rue Bocage  
à 13h45 pour l'église Notre-Dame de la Resurrection et de là au cimetière Jardin du Repos Inc. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marcel Gagneau (Thérèse Pelletier), M. et Mme Claude Pelletier (Lise Fontaine), M. et Mme Michel Gagneau (Aline Pelletier), M. et Mme Yvan Pelletier (Aline Dumont), M. et Mme Marcel Pelletier (Diane Labrecque), M. et Mme Gilles Pelletier (Marie-Marte Perron), M. et Mme Armand Labrecque (Lise Pelletier), M. et Mme Paul Grenneier (Francine Pelletier); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Gagné (Lucille Brochu), M. et Mme Marc Brochu (Rolande Bédou), M. et Mme André Brochu (Simone Tremblay), M. et Mme Georges Brochu (Gemma Simard), Mme Rose-Aimée Lavoie ainsi que ses petits-enfants, son arrière-petite-fille. Pour renseignements: 529-3371. 73256

**POWERS** (Willie) A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Willie Powers, employé de John Millen à sa retraite, époux de dame Jeanne d'Arc Turgeon, demeurant 40 Saint-Etienne, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 24 décembre à 10h30. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
Lévis  
à 10h15 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi, 2h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Michel Lemelin (M. et Mme Esther), M. et Mme Gordon Powers (Catherine O'Reilly), M. et Mme Richard Powers (Suzanne Carrier); un frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Dr et Mme Robert Powers, Mlle Isabelle, Marcelle et Marguerite Powers, Mlle Yvette Turgeon, M. et Mme Dominique Lambert, M. et Mme Philippe Turgeon, M. et Mme Edgar Barette, M. et Mme Georges Turgeon, ainsi que 5 petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

**760 FAVEURS OBTENUES**  
REMERCIEMENTS à St-Judes pour succès dans mes études. MD. 73272

REMERCIEMENTS à Jean-Paul I, pour faveur obtenue. ST. 73274

**SERVICES SPÉCIAUX**

**790 MONUMENTS FUNÉRAIRES**  
THERIAULT & FILS  
710, 1182<sup>e</sup> Avenue, Québec, 524-1361. 73286

**DROUIN** (Rachelle Mercier) — A Ste-Agathe de Lotbinière le 18 décembre, à l'âge de 85 ans et 2 mois, est décédée dame Rachelle Mercier, épouse de Gilles Drouin. Elle demeurait au 394 rue Gosford, Ste-Agathe. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 décembre à 14h30. Départ de sa résidence privée à 14h15, pour l'église de Ste-Agathe, et de là au cimetière paroissial. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants, Jean-Roch (Pierrette Biloadeau), Bernard (Marie-Rose Bolduc), Cécile (Jacques Vaillancourt), Gérard (Christine Carrier), Marguerite (Marc Houde), Madeleine (Jean-Marc Fournier), Marc (Céline Martineau), Luc (Ginette Bouffard), Colette (Jean-Marc Lambert), 13 petits-enfants, ainsi que des sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces. Sous la direction de la maison funéraire

Napoléon Lambert & Fils de St-Patrice  
Le salon sera ouvert de 14h à 16h, et de 19h à 22h. 73218

**LAFLAMME** (Agénor) — A Mont-St-Hilaire, le 17 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Agénor Laflamme, menuisier retraité, époux de dame Florence Bertrand. Il demeurait au chemin de la Montagne, Mont-St-Hilaire. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
6450 boul. Henri-Bourassa à 9h50 pour l'église St-Jérôme-de-l'Avérouge et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Léon Laflamme (Marie Legendre), M. et Mme Bertin Trudeau (Nicole), M. et Mme Georges Laflamme (France Marceau), M. et Mme Michel Laflamme (Marie-Josée Martel), MM. Guy, Paul et Claude Laflamme, M. et Mme Gilles Tessier (Gisèle); son beau-père: M. Ovide Bertrand; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Robert Laflamme, M. et Mme Maurice Desvauz (Hélène), M. et Mme Georges Malenfant (Florence), M. et Mme Denis Montpas, M. et Mme Robert Forques, M. et Mme Paul-Emile Carbonneau, M. et Mme Laval Bertrand, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 73253

**PELLETIER** (Roméo) — A Québec, le 19 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roméo Pelletier, époux de dame Emma Brochu. Il demeurait au 217 ave. Proulx, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre, à 14 heures. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée  
290 rue Bocage  
à 13h45 pour l'église Notre-Dame de la Resurrection et de là au cimetière Jardin du Repos Inc. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marcel Gagneau (Thérèse Pelletier), M. et Mme Claude Pelletier (Lise Fontaine), M. et Mme Michel Gagneau (Aline Pelletier), M. et Mme Yvan Pelletier (Aline Dumont), M. et Mme Marcel Pelletier (Diane Labrecque), M. et Mme Gilles Pelletier (Marie-Marte Perron), M. et Mme Armand Labrecque (Lise Pelletier), M. et Mme Paul Grenneier (Francine Pelletier); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Gagné (Lucille Brochu), M. et Mme Marc Brochu (Rolande Bédou), M. et Mme André Brochu (Simone Tremblay), M. et Mme Georges Brochu (Gemma Simard), Mme Rose-Aimée Lavoie ainsi que ses petits-enfants, son arrière-petite-fille. Pour renseignements: 529-3371. 73256

**POWERS** (Willie) A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Willie Powers, employé de John Millen à sa retraite, époux de dame Jeanne d'Arc Turgeon, demeurant 40 Saint-Etienne, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 24 décembre à 10h30. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
Lévis  
à 10h15 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi, 2h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Michel Lemelin (M. et Mme Esther), M. et Mme Gordon Powers (Catherine O'Reilly), M. et Mme Richard Powers (Suzanne Carrier); un frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Dr et Mme Robert Powers, Mlle Isabelle, Marcelle et Marguerite Powers, Mlle Yvette Turgeon, M. et Mme Dominique Lambert, M. et Mme Philippe Turgeon, M. et Mme Edgar Barette, M. et Mme Georges Turgeon, ainsi que 5 petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

**DECES ET AVIS DIVERS**

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h30 par publication le même jour.

**647-3311**

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7,00, avec photo minimum \$32,00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

# Construction: on négocie normalement

**MONTREAL (PC)** — Contrairement à ce qu'affirmait cette semaine la Fédération des travailleurs du Québec, les négociateurs patronaux et syndicaux de la construction sont d'avis que les négociations se déroulent "normalement", ce qui tranche avec l'attitude affichée par la FTQ, et la CSN.

Les employeurs se disent relativement satisfaits et leur assemblée générale, qui a eu lieu hier à Montréal, a ratifié par une forte majorité des clauses paraphées aux différents tables de métier et à la table centrale.

Pour les entrepreneurs, le bilan est le suivant. Douze tables sur les 21 dites "particulières", c'est-à-dire représentant un corps de métier, ont terminé leurs négociations.

Les discussions se poursuivent "normalement" à sept des neuf autres et bon nombre seraient "très proches d'un règlement".

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) n'hésite pas à identifier formellement les mauvaises têtes: il s'agit d'une part de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) et des

opérateurs de machinerie lourde, le local 791.

Les électriciens mis en cause ici sont ceux-là même qui ont été récemment expulsés du Conseil provincial des métiers de la construction.

Les monteurs de ligne, eux aussi expulsés, ont paraphé toutes leurs clauses en négociation, mais ils ne veulent pas signer d'entente parce que, comme les électriciens et les opérateurs, ils n'ont pas l'intention de ranger leurs moyens de pression tant qu'un seul syndicat de la construction sera encore mécontent des résultats obtenus dans son secteur.

Enfin, la situation est incertaine entre les fonctionnaires et le gouvernement. Le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a complété, cette semaine, la consultation sur les dernières offres patronales qui auraient été acceptées. Mais, mardi, le syndicat indiquait qu'il exigeait du gouvernement le versement, avant janvier, d'un montant équivalent à environ la moitié des sommes dues en rétroactivité, soit des hausses salariales agréées pour 1978.

La demande du syndicat vise à permettre aux 45.000 syndiqués d'inclure une partie de leur rétroactivité dans leurs revenus de cette année, pour fins d'imposition.

Jusqu'à présent, les seuls fonctionnaires qui ont reçu une partie de leur rétroactivité sont ceux qui ne sont pas syndiqués, mais qui bénéficient des mêmes conditions de travail que les travailleurs organisés.

# Pas d'entente avant 1980 avec les profs

**MONTREAL (PC)** — A moins d'un déblocage de dernière heure, les pourparlers entre les enseignants et le gouvernement du Québec, qui sont presque au point mort depuis deux semaines, pourraient bien se poursuivre en janvier, alors que les syndicats auront accordé à leurs dirigeants des mandats de grève.

Hier, la Fédération des enseignants de cégeps, qui regroupe 2.000 des 10.000 professeurs des collèges, confirmait l'obtention de mandats de grève pour la dernière semaine de janvier.

Du côté des 65.000 enseignants des niveaux primaire et secondaire, les discussions ont lieu, mais les parties — d'une part la CEQ, de l'autre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation — ont convenu de disposer des clauses secondaires d'abord.

Ceci a permis au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, de déclarer, hier, devant l'Assemblée na-

tionale, que quatre chapitres de la convention collective à venir avaient fait l'objet d'une entente.

Les parties doivent faire relâche pendant la période des Fêtes de sorte qu'il est peu probable que les deux points les plus délicats (la tâche des enseignants et la sécurité d'emploi) soient abondamment discutés d'ici la rentrée de janvier.

Les enseignants dont les syndicats adhèrent à la CEQ prendront des votes vers la mi-janvier sur cours desquels ils se prononceront sur les dernières offres du gouvernement et sur la grève générale qui pourrait paralyser les écoles vers la fin du mois de janvier.

D'autres groupes moins nombreux n'ont toujours pas conclu d'entente avec leur employeur, même si le gros de la négociation dans le secteur public est complété. Ce sont notamment certains professionnels et plusieurs

milliers d'employés de soutien scolaire.

Enfin, la situation est incertaine entre les fonctionnaires et le gouvernement. Le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a complété, cette semaine, la consultation sur les dernières offres patronales qui auraient été acceptées. Mais, mardi, le syndicat indiquait qu'il exigeait du gouvernement le versement, avant janvier, d'un montant équivalent à environ la moitié des sommes dues en rétroactivité, soit des hausses salariales agréées pour 1978.

La demande du syndicat vise à permettre aux 45.000 syndiqués d'inclure une partie de leur rétroactivité dans leurs revenus de cette année, pour fins d'imposition.

Jusqu'à présent, les seuls fonctionnaires qui ont reçu une partie de leur rétroactivité sont ceux qui ne sont pas syndiqués, mais qui bénéficient des mêmes conditions de travail que les travailleurs organisés.

# Le secret du passé médical en péril (CSN)

**MONTREAL (PC)** — Selon la loi 17 sur la santé et la sécurité au travail permettra aux employeurs de prendre connaissance de tout le passé médical de leurs salariés.

L'article 255 du projet de loi, remplaçant un article de la loi des accidents du travail, prévoit que la future commission de santé et sécurité au travail "doit communiquer au médecin désigné par l'employeur tout rapport relatif à un accident si l'employeur le requiert", a affirmé hier en conférence de presse M. Gérald Larose, du Conseil central de Montréal de la CSN.

Ces rapports, ajoute-t-il, seront ceux de tout médecin, praticien ou expert qui aura examiné un travailleur accidenté ou malade, y compris le médecin choisi par l'employeur.

Ceci ouvre la porte à "la mise sur ordinateur de l'état de santé de tous les travailleurs", soutient M. Larose en citant en exemple l'entrepreneur en construction Loram-Komo, de Lachine, qui a déjà entrepris cette mise en fiche.

Pour M. Larose, il y a là une source d'arbitraire patronal et de difficulté pour

l'embauche future de salariés d'un secteur donné.

Dans le cas d'un employé à qui la commission refuserait de communiquer verbalement ou par écrit le contenu de son dossier médical, celui-ci pourra toujours le demander par voie de requête sommaire à un juge de la Cour supérieure ou de la Cour provinciale.

La CSN dénonce également l'article 33 de la loi 17 qui oblige le médecin traitant choisi par le travailleur à consulter le médecin de la compagnie avant de délivrer un certificat de maladie.

l'embauche future de salariés d'un secteur donné.

Dans le cas d'un employé à qui la commission refuserait de communiquer verbalement ou par écrit le contenu de son dossier médical, celui-ci pourra toujours le demander par voie de requête sommaire à un juge de la Cour supérieure ou de la Cour provinciale.

La CSN dénonce également l'article 33 de la loi 17 qui oblige le médecin traitant choisi par le travailleur à consulter le médecin de la compagnie avant de délivrer un certificat de maladie.

**GAGNON** (Jacqueline Guay) — A l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 décembre 1979, à l'âge de 40 ans et 5 mois est décédée dame Jacqueline Guay, épouse de M. Jean-Guy Gagnon. Elle demeurait au 275 St-Gérard, Beauport. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Wilbrod Robert Inc.  
11421 ave. Royale, Beauport à 13h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Gerald, Bertrand, Lina, sa belle-mère, Mme Ludger Gagnon; ses frères et sœurs: Rachelle (André Dupont), Roger (Micheline Caron), Doris (Joseph Bluteau), Monique (Jean-Paul Fortier), Aurélie (Claudette Dupont), Réal (Suzanne Dupont); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René Gagnon, M. et Mme Benoît Gagnon, M. et Mme Emile Gagnon, Mlle Jeannine

**MERCIER** (Gaston) — A Ville Vanier, le 18 décembre 1979, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gaston Mercier, époux de dame Marguerite Côté. Il demeurait au 320 rue Gauvin, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 15h. Départ du funérarium.

Lépine Cloutier  
260, rue Bocage  
à 14h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole, M. et Mme Jean Mercier (Marcelle Abel), Lysne, Claire et Alain, ses frères-sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul-Henri Mercier, M. et Mme

**CHATIGNY** (Juliette Keating) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 11 heures, en l'église St-Sacrement, sera célébré le service anniversaire de dame Juliette Chatigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 94746

**MENARD** (Ludger Georges) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 10h en l'église Notre-Dame-de-Grâce, sera chanté le service anniversaire de M. Ludger Georges Ménard, époux de feu dame Marie Louise Joly. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 94746

En Floride, le 14 décembre 1979, à l'âge de 83 ans, est décédé Maurice Samson, c.a., O.B.E., C.M., D.H.C. de l'université Laval, sciences comptables, Chevalier de Malte, fondateur de Samson, Bélair & Associés. Il laisse dans le deuil son épouse Louise Blais, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Germaine

**CHATIGNY** (Juliette Keating) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 11 heures, en l'église St-Sacrement, sera célébré le service anniversaire de dame Juliette Chatigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 94746

**MENARD** (Ludger Georges) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 10h en l'église Notre-Dame-de-Grâce, sera chanté le service anniversaire de M. Ludger Georges Ménard, époux de feu dame Marie Louise Joly. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 94746

En Floride, le 14 décembre 1979, à l'âge de 83 ans, est décédé Maurice Samson, c.a., O.B.E., C.M., D.H.C. de l'université Laval, sciences comptables, Chevalier de Malte, fondateur de Samson, Bélair & Associés. Il laisse dans le deuil son épouse Louise Blais, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Germaine

CFER (Canal 11) Rimouski-Sept-Îles	09.15 Les 100 tours de Centour	18.00 Aujourd'hui	19.00 Les nanants	20.00 Chips	20.30 Jeudi 20h30: "Le refuge de la dernière chance"	22.30 La Quotidienne	22.31 Les nouvelles TVA	23.00 Les nouvelles régionales	23.10 Les nouvelles sportives	23.15 Bonsolo le monde	24.00 En Pantouffes: "Les jambes en l'air"
<b>JEUDE 20 DECEMBRE</b>	09.15 Les 100 tours de Centour	18.00 Aujourd'hui	19.00 Les nanants	20.00 Chips	20.30 Jeudi 20h30: "Le refuge de la dernière chance"	22.30 La Quotidienne	22.31 Les nouvelles TVA	23.00 Les nouvelles régionales	23.10 Les nouvelles sportives	23.15 Bonsolo le monde	24.00 En Pantouffes: "Les jambes en l'air"
<b>JEUDE 20 DECEMBRE</b>	09.15 Les 100 tours de Centour	18.00 Aujourd'hui	19.00 Les nanants	20.00 Chips	20.30 Jeudi 20h30: "Le refuge de la dernière chance"	22.30 La Quotidienne	22.31 Les nouvelles TVA	23.00 Les nouvelles régionales	23.10 Les nouvelles sportives	23.15 Bonsolo le monde	24.00 En Pantouffes: "Les jambes en l'air"
<b>JEUDE 20 DECEMBRE</b>	09.15 Les 100 tours de Centour	18.00 Aujourd'hui	19.00 Les nanants	20.00 Chips	20.30 Jeudi 20h30: "Le refuge de la dernière chance"	22.30 La Quotidienne	22.31 Les nouvelles TVA	23.00 Les nouvelles régionales	23.10 Les nouvelles sportives	23.15 Bonsolo le monde	

# le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Selon le vice-président Armand Perreault

## L'ACQ ne veut pas entrer en lutte avec l'UPA

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'objectif poursuivi par l'Association des cultivateurs du Québec Inc. (ACQ) n'est pas

de rechercher une compétition avec d'autres organismes représentant le milieu agricole, tel que l'UPA, mais bien de défendre les droits et la liberté des cultivateurs et producteurs agricoles du Québec.

Voilà en substance ce qu'a déclaré, au SOLEIL, M. Armand Perreault, vice-président de l'ACQ de Saint-Patrice-de-Beaurivage, au lendemain d'une réunion tenue à Lévis, où on a procédé à la mise en place d'un

exécutif permanent, dont le président est M. Henry Marcoux, de Saint-Elzéar de Beauce.

On rappelle que le mouvement de l'ACQ a pris naissance dans la Beauce, à la suite d'un désaccord exprimé par bon nombre de cultivateurs sur les projets de loi 90 et 116 adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, et que c'est en date du 27 février dernier que l'ACQ a reçu sa charte par l'entremise du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec.

«Depuis cette date, a souligné M. Perreault, l'ACQ est devenu une corporation sans but lucratif et jusqu'ici, on a réussi à recueillir près de 500 membres de la région de Beauce et d'ailleurs au Québec, quoique la campagne de recrutement intensive ne fait que débuter.»

Les objectifs à atteindre par notre mouvement, fit remarquer M. Armand Perreault, sont:

— une présence accrue de l'ACQ dans le milieu agricole par le recrutement des membres;

— l'étude des politiques agricoles et la présentation de divers mémoires sur les programmes touchant les cultivateurs.

### La représentativité

N'étant pas un syndicat professionnel au sens de la loi, mais bien une association de propriétaires de fermes et de producteurs agricoles, l'ACQ, à sa réunion de Lévis, a établi une structure qui reflète bien l'idée des producteurs et correspond à leurs intérêts en adoptant des règlements généraux, de façon à ce que chaque région agricole du Québec soit représentée au sein de l'exécutif.

«Se voulant d'abord un organisme d'information additionnel pour les producteurs agricoles du Québec, a ajouté M. Perreault, l'ACQ ne doit en

aucun moment refuser d'évoluer suivant le sens des décisions de ses membres.

«Ainsi, comme l'a expliqué notre informateur, l'ACQ, même si elle n'est qu'une structure additionnelle, se veut d'être d'abord le porte-parole des producteurs agricoles qui ne sont pas d'accord avec les programmes et les politiques agricoles mis en place au Québec depuis quelques années.

«Ce que l'on désire, a conclu Armand Perreault, c'est que chacune des régions agro-économiques du Québec soit représentée au conseil d'administration de la corporation, dont les sièges seront attribués en fonction de l'appartenance d'un candidat à une région désignée.

«De cette manière, a-t-il dit, on réussira à renforcer la démarche amorcée par des cultivateurs de la Beauce avec une campagne de recrutement bien structurée qui aura lieu très prochainement.»



Le Soleil, Rinaldo Lavoie

L'ACQ veut augmenter le nombre de ses 500 membres.

Selon le député de Beauce-Nord

## La loi sur la réforme fiscale va mettre de l'ordre au niveau local

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le député de Beauce-Nord à l'Assemblée nationale, M. Adrien Ouellette, est confiant que le projet de loi 57 sur la réforme fiscale municipale va mettre de l'ordre au niveau local, en accordant plus d'autonomie fiscale aux municipalités.

C'est ce qu'il a déclaré, hier, au SOLEIL, en précisant que le projet de loi 57 fort contesté par les commissions scolaires, a le mérite de laisser aux municipalités toute l'assiette fiscale, de telle sorte que les administrations municipales pourront augmenter leurs revenus sans augmenter le compte global de taxes des contribuables.

Rappelant qu'il a été maire de la ville de Saint-Joseph de Beauce pendant 8 ans, le député de Beauce-Nord a tenu à souligner qu'à cette époque, celui qui s'engageait sur la voie de la mairie devait avoir en tête deux choses:

«Il se devait, a-t-il dit, d'accepter d'être ou bien un maire "taxeux" ou un maire "quêteux" et si le maire était bleu sous un gouvernement libéral, il devait taxer parce que venir "quêter" à Québec, c'était accepter d'être refusé et l'inverse était vrai aussi pour un maire rouge sous un gouvernement bleu.

«Dans mon cas, fit remarquer Adrien Ouellette, imaginez la situation où je me trouvais, comme vilain maire péquiste; je n'avais évidemment pas droit aux retombées de la justice distributive.»

### Revenu augmenté

Selon le député Adrien Ouellette, «cette réforme fiscale municipale va mettre définitivement fin à cette situation en apportant des ressources nouvelles à nos municipalités, tantôt par le rapatriement du champ foncier scolaire qui est \$1, tantôt par les en-lieux de taxes qui seront versés aux municipalités.»

Ainsi, comme l'a expliqué M. Ouellette, «le revenu des municipalités, dans la plupart des cas, va être augmenté, ce qui permettra aux administrations municipales soit d'améliorer la quantité ou la qualité des services actuellement offerts aux populations, ou encore de diminuer la taxe foncière.»

### Crédit d'impôt foncier

Parmi les diverses mesures favorisant les contribuables, il y en a une que le député Adrien Ouellette a tenu à souligner: soit le crédit d'impôt foncier qui est offert aux contribuables dont le revenu est inférieur à \$20,000.

Ainsi, comme l'a expliqué le député de Beauce-Nord, «le gouvernement s'engage à aider ces contribuables jusqu'à \$400 par année ce qui les aidera à payer leur compte de taxes foncières et tout particulièrement les personnes âgées qui désirent rester dans leur maison.»

De plus, a ajouté Adrien Ouellette, «la loi 57 va donner d'abord plus d'autonomie aux municipalités en leur donnant une assiette fiscale plus large, ce qui leur permettra d'améliorer ou d'augmenter les services ou de diminuer les taxes.»

Le député Ouellette a conclu ses remarques en disant «la loi 57 concrétise de façon très nette que les municipalités sont de véritables gouvernements locaux et qu'à ce titre, elles ont le droit de s'autofinancer elles-mêmes, de taxer elles-mêmes leur population et de réaliser au maximum les projets qu'elles ont en tête à partir même de leur autonomie locale.»

l'extra-  
douceur  
signée  
Matinée



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—Format King Size "goudron" 4 mg, nicotine 4 mg.

## Un échéancier qui sera difficile à respecter dans Charlevoix-Ouest

par France DESJARDINS  
(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Le conseil de la municipalité de Baie-Saint-Paul a dû se contenter de voter une résolution conditionnelle, en réponse à un échéancier proposé par le ministère de l'Environnement pour la mise en service d'un terrain d'enfouissement sanitaire dans la région.

Cet échéancier sera d'autant plus difficile à respecter qu'il prévoit l'achat du terrain dès janvier prochain, quand la municipalité de Baie-Saint-Paul, qui est man-

datée par plusieurs autres conseils pour s'occuper du projet, ne peut faire l'acquisition du terrain puisqu'elle doit attendre les expertises des employés de l'Environnement avant de prendre une décision. Or, ces expertises qui devaient être faites au cours de l'été ne le sont toujours pas, ce qui donne pour résultat que l'Environnement est lui-même en retard sur l'échéancier qu'il a proposé.

Afin de ne pas se compromettre, le conseil votait donc une résolution dans laquelle il souligne son acceptation de l'échéancier qui est, de toute évidence, conditionnel-

le aux décisions que prendra l'Environnement.

Notons que le terrain choisi se situe sur la route reliant la route 138 à Saint-acide sud. La principale cause du retard dans la mise en place d'un endroit pour cette région vient du fait que la municipalité n'a jamais pu se résoudre à voter en faveur du premier choix fait par les ingénieurs qui proposaient l'acquisition d'un terrain dans le rang Ste-Marie, parce que le terrain était, à toutes fins pratiques, trop difficile d'accès quelle que soit la saison.

La municipalité prévoit qu'en rattrapant les retards il sera possible d'ouvrir les lieux l'été prochain.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUEBEC  
No: 200-05-001825-792

COUR SUPERIEURE  
BANQUE NATIONALE DU  
CANADA résultant de la fusion  
et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada. (Léi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100).

Demanderesse  
-vs-  
RAYMOND VINCENT,  
GILLES MARCOUX,  
JEAN-CLAUDE GAGNE,  
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR  
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$20,140.25 plus les intérêts et frais. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Québec, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

YOLANDE DESPRES  
Officier autorisé  
REINHARDT,  
DESCHAMPS & LEBEL,  
440, boul. Dorchester ouest  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la demanderesse

### AVIS DE VENTE DE PARTS SOCIALES

Jean Couillard, mineur, représenté par sa tutrice, dame Normande Lagacé Mores, et Richard Couillard, légataires à titre universel de la succession de feu Roland Couillard, de 198 des 200 parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC) devenue société en nom collectif, ayant accepté sous bénéfice d'inventaire, donnent avis de vente de gre à gre conformément aux dispositions des articles 674 du Code civil et 921 et 994 du Code de procédure civile, des parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC), propriétaire de cinq conciergeries situées aux 2062, 2063, 2064, 2065 et 2066, rue de la Presqu'île, à Québec (Dubergier), à 9 heures a.m. le 31 décembre 1979 (ou à tout ajournement alors déclaré à cette date), au bureau du groupe Couillard, au 1198, rue Colbert, à Ste-Foy et tout acquéreur de parts sociales devra assumer toutes les obligations d'associé dans ladite société.

Le présent avis est donné sous réserve de l'obtention d'une autorisation de ladite vente par un juge de la Cour Supérieure.  
LETOURNEAU & STEIN  
Procureurs des vendeurs

### 2e publication AVIS

Moffat Bros. Moving  
& Storage Ltd.  
C.P. 38,  
62, Court,  
Truro, Nouvelle-Ecosse

Requérante.  
PRENEZ AVIS que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention du permis spécial suivant:  
— TRANSPORT RESTREINT  
— ROUTE RESTREINTE  
— LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick à Jonquière, pour le transport de "salt cake" en provenance de Terre-Neuve, au moyen d'une semi-remorque fermée et étanche et munie d'un dispositif de déchargement automatique sous la charge (bottom dumper).

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

LETOURNEAU & STEIN  
par: PIERRE CIMON

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Le village devait fermer il y a 10 ans

# Esprit-Saint existe encore, grâce à la forêt

**ESPRIT-SAINT** — Quand, en 1969, leur village fut déclaré zone agricole et menacé de fermeture comme d'autres localités de l'arrière-pays rimouskois, la population d'Esprit-Saint a réagi vigoureusement.

Désireux de continuer à habiter ce coin de pays si difficilement apprivoisé, les villageois se résignèrent à délaisser la terre et se tournèrent vers ce qui leur semblait être leur dernière chance: la forêt, rappelle le dernier bulletin publié par OSE.

C'est le moment où le comité de citoyens de l'époque prend conscience de l'urgence d'exploiter les ressources du milieu, à la condition que cette exploitation soit faite par et pour les gens du milieu. On ne veut pas d'une entreprise qui ne pense qu'au profit à court terme et qui se livrerait à une exploitation irrationnelle de la forêt.

### Un début difficile

En 1973, devant le refus du minis-

trère des Terres et Forêts d'accorder un permis d'exploitation d'une usine de bois de sciage, 23 citoyens d'Esprit-Saint investissent \$1,000 chacun pour acheter un fonds de moulin à scie et démontrer ainsi le sérieux de leur projet. Enthousiaste, toute la population participe alors à une corvée pour la construction de l'usine. La scierie d'Esprit-Saint est née.

L'usine debout, le ministère des Terres et Forêts refuse de nouveau d'octroyer aux promoteurs un permis d'exploitation, alléguant cette fois-ci la surexploitation de la forêt, raconte l'auteur, M. Michel Pelletier.

Ebranlé par cette décision, le comité de citoyens ne tarde pas à revenir à la charge. En 1977, grâce à un film de 45 minutes réalisé en collaboration avec Radio-Canada, le comité prouve, images à l'appui, la

mauvaise exploitation de la forêt dans la région. Fort de l'appui de la population, le comité démontre alors qu'une exploitation rationnelle de la forêt, allée à un bon travail de sylviculture, assurera la rentabilité d'une usine de bois de sciage et serait profitable pour la région.

Ça marche. Non seulement les promoteurs obtiennent le permis nécessaire à l'exploitation de l'usine de bois de sciage, mais un permis d'exploitation d'une usine de bardeaux de cèdre leur est aussi octroyé. Le MTF les assure même qu'il peut les approvisionner en cèdre pour les 10 prochaines années. C'est le signe du départ.

En 1978, une subvention de \$45,000 dans le cadre du programme expérimental de création d'emplois communautaires de OSE, un prêt de \$90,000 de la Société de développement indus-

triel dans le cadre du programme d'aide à la petite entreprise et un nouvel investissement de \$12,000 de la part des actionnaires permettent l'achat de la machinerie nécessaire pour la mise en marche de la scierie.

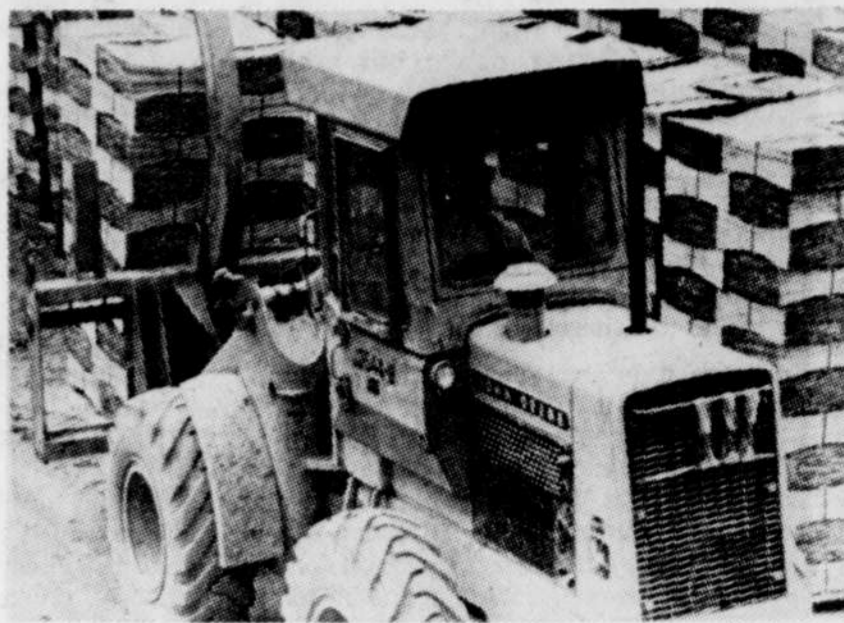
Présentement, l'usine à bardeaux, qui opère de mars à novembre, produit en moyenne 70 toises de bardeaux par jour, ce qui est au-delà des 60 toises prévues, 80 pour 100 de la production ont été écoulés aux États-Unis, principalement dans l'Etat du Massachusetts et le reste sur le territoire québécois.

Quant à l'usine de bois de sciage, elle produit quotidiennement 12,500 pieds de bois qui trouveront preneur sur le marché québécois. De plus, bien qu'imprévue à l'origine du projet, la machine à latte est devenue un acquis très important pour l'entreprise, puisqu'elle sera rentable dès sa deuxième année d'opération. Cette machine présente l'avantage d'utiliser des résidus de l'usine de bois de sciage ou du bois impropre à la fabrication de bois de construction. Ici, rien ne se perd, souligne le gérant de la scierie, M. Berthier Pelletier. On espère même être en mesure de recycler bientôt les résidus de la production de la scierie. Une étude sur le sujet est présentement en marche au Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) et on attend les résultats.

La scierie Esprit-Saint donne présentement du travail à 35 personnes — 28 en usine et sept en forêt — ce qui fait d'elle l'employeur le plus important dans ce village de quelque 700 habitants. Si l'on considère le fait qu'il a fallu former la main-d'oeuvre dans une région privée d'une industrie de ce genre depuis une douzaine d'années, la performance de la scierie est prometteuse pour les années à venir.

Nous sommes en train de prouver que nous avons eu raison de croire en ce projet, souligne avec fierté M. Berthier Pelletier. Nous avions prévu un déficit de \$23,000 pour notre première année d'opération, il n'a été que de \$6,000. Cette année, après seulement trois mois d'opération, l'usine de bois de sciage rapporte à elle seule \$6,000 de profit, sans compter que l'usine de bardeaux sera rentable bientôt. C'est stimulant.

La scierie vient d'obtenir le prix Gérard-Roussel, une bourse de \$2,000 que l'Union régionale de Rimouski des Caisse populaires Desjardins remet annuellement à l'organisme communautaire le plus méritant de la région. La fermeture d'Esprit-Saint, ce n'est pas pour demain.



Seulement 20 pour 100 de la production de bardeau est vendu au Québec, le reste étant écoulé sur le marché américain.

### Diocèse de Sainte-Anne

## Hausse de salaire pour les prêtres, le 1er janvier 80

LA POCATIERE (RL) — A compter du 1er janvier prochain, le salaire des prêtres du diocèse de Sainte-Anne sera majoré et se situera désormais entre \$435 et \$535 par mois.

Quant aux curés, en proportion de la population paroissiale, leur salaire variera entre \$435 et \$535 par mois.

Ce montant de \$535 sera le salaire qui sera payé à l'évêque lui-même.

Cette décision a été prise ces jours derniers par l'évêque du diocèse, Mgr Charles-Henri Lévesque, suite à une recommandation du Conseil diocésain d'administration financière.

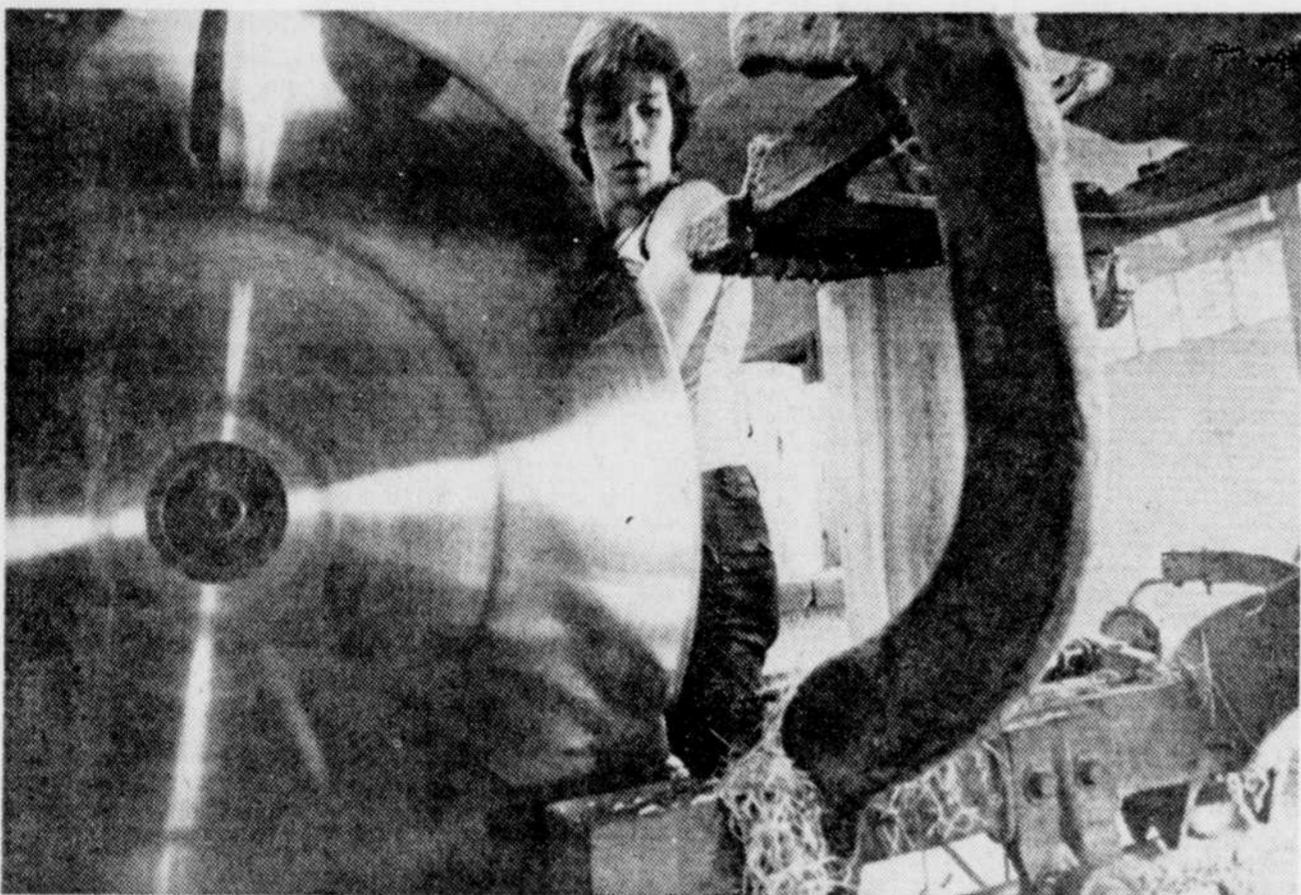
Il est à noter que la fabrique paroissiale, la corporation diocésaine ou l'institution concernée, selon le cas, doivent fournir le logement aux prêtres qui leur sont affectés.

Pour les vicaires et les prêtres travaillant au niveau diocésain, de même que pour les prêtres travaillant à temps plein comme aumôniers d'institutions indépendantes, l'augmentation mensuelle sera de \$30. Leur salaire brut sera ainsi porté à \$435 par mois.

Pour absorber les hausses salariales, une légère augmentation fera passer le "per capita" de \$7.20 à \$7.35.

Mlle Anne-Marie Gagné, du service diocésain d'information, a précisé que ces changements font suite à des recommandations d'un comité spécial, qui a été mandaté pour étudier cette question, l'automne dernier.

Nommé par le Conseil diocésain d'administration financière, ce comité était formé de Mgr Augustin Lemiex, vicaire général, des chanoines Charles Dumais et Yvan Morin, ainsi que des abbés Gérard Beaudoin et Marcel Coulombe.



Chacune des cinq machines à bardeau produit 12 toises par jour, à la scierie Esprit-Saint.

### en bref

#### CHNC diffuse régulièrement

NEW CARLISLE — La station de radio CHNC, à New Carlisle, dont les 13 travailleurs syndiqués sont en lock-out depuis lundi dernier, continue de diffuser aux heures habituelles et sans rien modifier à sa programmation, selon M. Luc Plourde le directeur de l'information. L'opération s'est assurée par les cadres de l'entreprise, auxquels s'est joint un ancien directeur de l'information de CHNC, M. Jean-Marie Dugas qui a été réengagé lundi matin pour faire face à un surcroît de travail occasionné par les circonstances spéciales, selon M. Plourde.

#### Règlement de compte?

BAIE-COMEAU — M. John Xenof, âgé de 41 ans, a été blessé par balles lors d'une fusillade qui a eu lieu hier matin, vers 2h, sur un terrain de stationnement d'un édifice à logements à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord. Selon la police de cette municipalité, qui a fait preuve de reticences sur les informations, il semblerait qu'il y aurait là un règlement de compte. Les enquêteurs seraient sur une bonne piste pour détecter des suspects.

#### Subvention à Saint-Nicolas

SAINT-NICOLAS — Le ministère des Affaires municipales du Québec a octroyé une aide financière d'un montant de \$26,118 à la municipalité de Saint-Nicolas. Cette somme est accordée dans le cadre du

programme d'aide à l'implantation du réseau d'aqueduc (PAIRA). Ce qui permettra la réalisation des travaux de prolongement de l'émissaire sanitaire de l'Anse-aux-Sarcelles. Ce montant représente 75 pour 100 du coût des travaux admissibles au programme. La municipalité de Saint-Nicolas a reçu du ministère des Affaires municipales, depuis le 15 novembre 1976, plusieurs subventions totalisant \$1,591,110.

#### Demande de subvention

SAINT-SIMON — Les Ateliers Jeannine Morency Inc., à Saint-Simon, viennent de présenter une demande de subvention de \$157,100 à l'Office de planification et de développement (OPDQ). Cette entreprise, qui inaugurerait dernièrement ses locaux après six mois de fonctionnement, se spécialise dans la production de vêtements de laine sur une base semi-industrielle. L'entreprise pourrait créer plus de 10 emplois d'ici 1983.

#### Déficit au stade couvert

BAIE-SAINT-PAUL — Le stade couvert de Baie-Saint-Paul accuse pour une des premières fois, un déficit de \$35,500 pour ses opérations allant du 1er décembre 1978 au 31 août 1979. Par ailleurs, un autre \$16,000 s'est accumulé entre le mois de septembre dernier et la fin de novembre. Ce déficit serait principalement dû à l'ouverture de l'aréna de Beauré et aux nombreuses modifications qui ont eu cours chez le personnel des loisirs depuis un an. Le directeur du

service intermunicipal des loisirs, M. Robert Bellerive, pense quant à lui, que l'aréna est d'abord un service à but non lucratif et un lieu de divertissement important pour les jeunes. En ce sens, il faut moins penser à l'aspect financier et donner priorité à l'aspect social et communautaire d'un tel service.

#### Projet prioritaire

THETFORD MINES — Dans une lettre qu'il a envoyée au député provincial de Frontenac, M. Gilles Grégoire, le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, l'informe qu'il a demandé à ses fonctionnaires de réaliser dans les plus brefs délais l'étude de l'impact économique qu'aurait sur la région de l'Amiante la concrétisation du projet de construction d'une voie rapide entre Thetford Mines et l'autoroute 20.

#### Nouveau contrat de travail

DONNACONA — Une entente est intervenue entre la ville de Donnacona et le syndicat des employés municipaux pour le renouvellement de la convention collective de travail échue depuis le 30 avril dernier. La nouvelle entente, d'une durée de deux ans, prévoit des hausses salariales moyennes de 8 et 7 pour 100 pour chacune des années du contrat, en plus d'apporter certaines améliorations des bénéfices marginaux. Le salaire de base des employés sera donc de \$7.54 l'heure le 1er mai 1979 et de \$8.10 le 1er mai 1980.

POUR VOUS MESDAMES... vous présente

**«LA RECETTE TELEVISEE DE LA SEMAINE»**

A RADIO-CANADA

Ne la manquez pas...

ACHETEZ VOTRE TV PLUS CHAQUE SEMAINE

Quand un homme est enveloppé de ses pensées cela fait un bien petit paquet (Ruskin)

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

**6/36**

**ACHETONS**

1966 et moins: \$10<sup>00</sup> pour \$1<sup>00</sup> pour 10¢ - 25¢ - 50¢ - \$1<sup>00</sup>

1967: \$7<sup>25</sup> - 1968: \$7<sup>40</sup>

MONNAIE olympique: \$75<sup>00</sup>

**CENTRE PHILATELIQUE DE QUEBEC**

298, de la Couronne Lévis - Centre d'achats Rond-Point

529-4412 833-4554

**Pourquoi payer plus cher?**

**RABAIS DE 30% SUR BIJOUX**

AVEC ETIQUETTE OR

Faites un bon placement. Offrez-lui:

Des perles de toutes les couleurs  
Colliers en or 10, 14, 18 carats  
Bagues exclusives avec pierres précieuses  
Chaines — Breloques — Boucles d'oreilles d'Italie et d'Espagne —  
Bracelets de toutes formes.

**BAGUE**  
14 carats avec diamants 0.82 points.  
Prix rég. \$1,900  
**SPECIAL**  
**\$1,330**

Réparation de bijoux  
Service rapide par des joailliers experts.

**RABAIS**  
Nous avons la collection complète de montres **SEIKO**

Achetez en toute confiance. Tous nos bijoux portent une garantie entière. Venez sans tarder et prenez le temps d'admirer notre grande collection de bijoux modernes exclusifs.

**WRS**  
**W.R. SAVARD, joaillier**  
2461, chemin St-Louis (coin côte Gignac)  
Centre commercial Parc Falaise, Sillery — 653-3115

# la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

## La Société VIA occupe 24 handicapés

# 15 tonnes de papier par jour pour le recyclage

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Créé il y a un an et 9 mois à Lévis, le Centre de formation d'handicapés de la Société VIA (vie, intégration, apprentissage) emploie présente-

ment 24 personnes de la Rive-Sud, dont neuf travaillent au nouvel atelier de récupération du papier.

M. Serge Gignac, président de la Société VIA, a annoncé fièrement, lors d'une réception tenue pour remercier les personnes bénévoles et les nom-

breux collaborateurs, que cet atelier de récupération présente énormément de possibilités.

Dès son établissement, l'été dernier, cet atelier de récupération permit la création de sept emplois d'handicapés. Ses locaux, situés au début

dans une grange désaffectée, sont maintenant localisés dans l'édifice de VIA, au 55 de la rue Charles-Rodrigue.

Cet atelier de récupération du papier et du carton s'est vite fait des clients. Le plus considérable est l'université Laval. C'est ce qui est le plus intéressant, le tri à la source, a déclaré Serge Gignac. En général, les préposés aux deux camions répondent aux appels. Il faut leur offrir au moins 200 livres de papier pour justifier leur déplacement. Les gens peuvent les rejoindre par téléphone au numéro 833-0421.

L'atelier de récupération de VIA, muni d'une grosse presse qui comprime et facilite le ficelage, peut ainsi vendre 12 à 15 tonnes de papier par jour pour le recyclage.

### En cuisine

Même si l'atelier de récupération constitue un peu l'enfant chéri de la Société VIA, celle-ci ne délaisse pas pour autant l'activité première de ce centre de formation d'handicapés: l'atelier de cuisine. 15 stagiaires travaillent dans cet atelier actuellement.

Des pâtisseries excellentes, des pâtés, des pizzas et des pains de viande sont fabriqués en grande quantité par les travailleurs stagiaires. Un comptoir de vente est ouvert au public dans cette même bâtisse de la rue Charles-Rodrigue, à Lévis. Des commandes y sont données pour toutes sortes de réceptions, soit par des clubs sociaux soit par des entreprises et même par des restaurants.

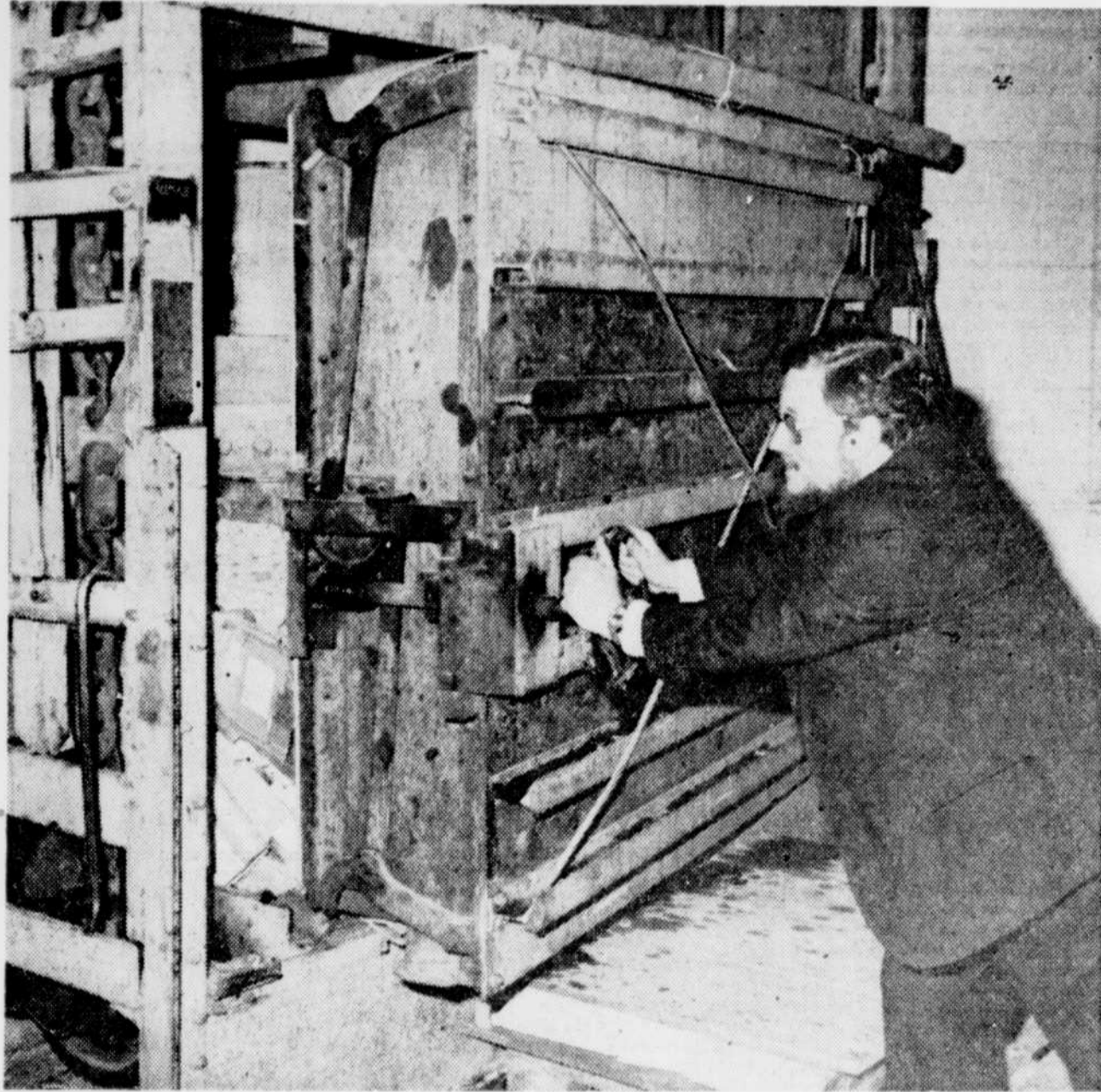
C'est un gros défi qui est relevé dans ce centre de formation, dont le directeur général est M. Michel Tétu. Plusieurs handicapés ayant réussi à

acquiescer à cet endroit des habitudes de travail ont déjà intégré le marché du travail.

### Autre association

Dans sa grande bâtisse, la Société VIA a prêté aussi des locaux à l'Association pour l'aide à l'enfance exceptionnelle de la Rive-Sud, un autre groupe de personnes bénévoles qui fait travailler actuellement neuf autres handicapés. Cette association en est à sa dixième année d'existence.

Les travaux d'artisanat et de bricolage occupent ces handicapés. "Notre but est de les occuper, de leur apprendre ce qu'est la valorisation par le travail", a déclaré au SOLEIL le président Jean-Paul Leblond, qui se dévoue pratiquement à plein temps et sans salaire pour assurer le maintien de cet atelier, où la rémunération de deux moniteurs est assurée uniquement par des dons.



Le Soleil, Gilles Pepin

M. Serge Gignac, président de la société VIA, manoeuvrant la porte de la grosse presse à papier de recyclage.

## L'ACQ ne désire pas lutter contre l'UPA (A. Perreault)

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'objectif poursuivi par l'Association des cultivateurs du Québec Inc. (ACQ) n'est pas de rechercher une compétition avec d'autres organismes représentant le milieu agricole, tel que l'UPA, mais bien de défendre les droits et la liberté des cultivateurs et producteurs agricoles du Québec.

Voilà en substance ce qu'a déclaré, au SOLEIL, M. Armand Perreault, vice-président de l'ACQ de Saint-Patrice-de-Beaurivage, au lendemain d'une réunion tenue à Lévis, où on a procédé à la mise en place d'un exécutif permanent, dont le président est M. Henry Marcoux, de Saint-Elzéar de Beauce.

On rappelle que le mouvement de l'ACQ a pris naissance dans la Beauce, à la suite d'un désaccord exprimé par bon nombre de cultivateurs sur les projets de loi 90 et 116 adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, et que c'est en date du 27 février dernier

que l'ACQ a reçu sa charte par l'entremise du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec.

Depuis cette date, a souligné M. Perreault, l'ACQ est devenu une corporation sans but lucratif et jusqu'ici, on a réussi à recueillir près de 500 membres de la région de Beauce et d'ailleurs au Québec, quoique la campagne de recrutement intensive ne fait que débuter.

Les objectifs à atteindre par notre mouvement, fit remarquer M. Armand Perreault, sont:

— une présence accrue de l'ACQ dans le milieu agricole par le recrutement des membres;

— l'étude des politiques agricoles et la présentation de divers mémoires sur les programmes touchant les cultivateurs.

### La représentativité

N'étant pas un syndicat professionnel au sens de la loi, mais bien une association de propriétaires de fermes et de producteurs agricoles, l'ACQ, à sa réunion de Lévis, a établi une structure qui reflète bien l'idée des producteurs et correspond à leurs intérêts en adoptant des règlements

généraux, de façon à ce que chaque région agricole du Québec soit représentée au sein de l'exécutif.

"Se voulant d'abord un organisme d'information additionnel pour les producteurs agricoles du Québec, a ajouté M. Perreault, l'ACQ ne doit en aucun moment refuser d'évoluer suivant le sens des décisions de ses membres.

"Ainsi, comme l'a expliqué notre informateur, l'ACQ, même si elle n'est qu'une structure additionnelle, se veut d'être d'abord le porte-parole des producteurs agricoles qui ne sont pas d'accord avec les programmes et les politiques agricoles mis en place au Québec depuis quelques années.

"Ce que l'on désire, a conclu Armand Perreault, c'est que chacune des régions agro-économiques du Québec soit représentée au conseil d'administration de la corporation, dont les sièges seront attribués en fonction de l'appartenance d'un candidat à une région désignée.

"De cette manière, a-t-il dit, on réussira à renforcer la démarche amorcée par des cultivateurs de la Beauce avec une campagne de recrutement bien structurée qui aura lieu très prochainement."

l'extra-douceur  
signée  
**Matinée**



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 4 mg, nicotine 4 mg.

## Un programme commun pour les 3 piscines de Lévis et Lauzon

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Dans le but d'améliorer la qualité, la quantité et la sécurité des services offerts à la population, les responsables des piscines intérieures situées au centre culturel de Lévis, au Collège de Lévis ainsi qu'au cégep de Lévis-Lauzon ont conclu une entente concernant un programme aquatique commun.

Tout en respectant l'autonomie de chaque établissement, a expliqué au SOLEIL l'agent d'information Jean-Pierre Chenard, du service des loisirs de la ville de Lévis, on s'est mis d'accord sur certaines normes devant régir ce programme. Ainsi, les cours de natation destinés aux enfants se déroulent désormais le samedi matin. Quant aux cours aux adultes, on les retrouve les lundis, mardis et mercredis soir, selon un horaire propre à chaque piscine.

Du côté des cours de base en natation, certains critères ont aussi fait l'objet d'un consensus. Ainsi, le contenu est celui du programme de la Croix-Rouge. Pour les critères d'évaluation, ils sont identiques d'une piscine à l'autre. Quant à la durée du cours, elle est de onze heures, répartie sur un minimum de six semaines. On retrouve un professeur par quota de 10 participants ou moins. Le coût uniforme est de \$17 pour un enfant et de \$22 pour un adulte.

Concernant les cours spécialisés et les autres activités, la politique est d'atteindre un autofinancement. Les cours offerts sont ceux de natation préscolaire au centre culturel, au cégep et au collège, plongée sous-marine au cégep, plongeon au centre culturel, entraînement à la natation au centre culturel, life-guard sns au cégep et dans saunas se trouvent au collège et au cégep.

nombreuses périodes de baignades, en après-midi et en soirée. Le coût uniforme est de un dollar par adulte et de cinquante sous par enfant.

### Perfectionnement

Un cours de perfectionnement préparé pour le personnel des piscines aura lieu le 10 janvier prochain, au centre culturel de Lévis, de 19h à 22h30.

Ce cours est offert gratuitement par le Service de sécurité aquatique de la Croix-Rouge et il portera sur trois sujets, au choix des participants: natation préscolaire, natation du troisième âge et projet de réforme des brevets de la Croix-Rouge.

Cette occasion donnera lieu également à une séance de requalification. Les personnes intéressées doivent donner leur inscription au centre culturel de Lévis, les 7 et 8 janvier, pour fixer le choix de leur atelier et recevoir la documentation pertinente. François Ménard répondra aux demandes d'information; il peut être rejoint par téléphone au numéro 837-2420.

Chaque piscine offre de

### AVIS DE VENTE DE PARTS SOCIALES

Jean Couillard, mineur, représenté par sa tutrice, dame Normande Lagacé Mores, et Richard Couillard, légataires à titre universel de la succession de feu Roland Couillard, de 198 des 200 parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC) devenue société en nom collectif, ayant accepté sous bénéfice d'inventaire, donnent avis de vente de gre à gre conformément aux dispositions des articles 674 du Code civil et 921 et 994 du Code de procédure civile, des parts sociales de Landeco Inc., société en commandite (RC), propriétaire de cinq conciergeries situées aux 2062, 2063, 2064, 2065 et 2066, rue de la Presqu'île, à Québec (Dubergier), à 9 heures a.m. le 31 décembre 1979 (ou à tout ajournement alors déclaré à cette date), au bureau du groupe Couillard, au 1198, rue Colbert, à Ste-Foy et tout acquéreur de parts sociales devra assumer toutes les obligations d'associé dans ladite société.

Le présent avis est donné sous réserve de l'obtention d'une autorisation de ladite vente par un juge de la Cour Supérieure.

LETORNEAU & STEIN  
Procureurs des vendeurs

### 2<sup>e</sup> publication AVIS

Moffat Bros. Moving & Storage Ltd.  
C.P. 33,  
62, Court,  
Truro, Nouvelle-Ecosse

Requérante  
PRENEZ AVIS que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention du permis spécial suivant: — TRANSPORT RESTREINT — ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE

De la frontière Québec/Nouveau-Brunswick à Jonquière, pour le transport de "salt cake" en provenance de Terre-Neuve, au moyen d'une semi-remorque fermée et étanche et munie d'un dispositif de déchargement automatique sous la charge (bottom dumper).

Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, boul. Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.

LETORNEAU & STEIN  
par: PIERRE CIMON

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUEBEC  
No: 2004-05-001625-792

COUR SUPERIEURE  
BANQUE NATIONALE DU  
CANADA résultant de la fusion  
et continuant depuis le 1er  
novembre 1979 la Banque Cana-  
dienne Nationale et la Banque  
Provinciale du Canada, (Loi  
sur les banques, 1970, S.R.C.,  
chap. B-1, art. 100).

Demanderesse  
-vs-  
RAYMOND VINCENT,  
GILLES MARCOUX,  
JEAN-CLAUDE GAGNE,

Defendeurs.  
PAR ORDRE DE LA COUR

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$20,140.25 plus les intérêts et frais. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Québec, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

YOLANDE DESPRES  
Officier autorisé  
REINHARDT,  
DESCHAMPS & LEBEL,  
440, boul. Dorchester ouest  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la demanderesse

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Le village devait fermer il y a 10 ans

# Esprit-Saint existe encore, grâce à la forêt

**ESPRIT-SAINT** — Quand, en 1969, leur village fut déclassé zone agricole et menacé de fermeture comme d'autres localités de l'arrière-pays rimouskois, la population d'Esprit-Saint a réagi vigoureusement.

Désireux de continuer à habiter ce coin de pays si difficilement apprivoisé, les villageois se résignèrent à délaisser la terre et se tournèrent vers ce qui leur semblait être leur dernière chance: la forêt, rappelle le dernier bulletin publié par OSE.

C'est le moment où le comité de citoyens de l'époque prend conscience de l'urgence d'exploiter les ressources du milieu, à la condition que cette exploitation soit faite par et pour les gens du milieu. On ne veut pas d'une entreprise qui ne pense qu'à profit à court terme et qui se livrerait à une exploitation irrationnelle de la forêt.

### Un début difficile

En 1973, devant le refus du minis-

trère des Terres et Forêts d'accorder un permis d'exploitation d'une usine de bois de sciage, 23 citoyens d'Esprit-Saint investissent \$1,000 chacun pour acheter un fonds de moulin à scie et démontrer ainsi le sérieux de leur projet. Enthousiaste, toute la population participe alors à une corvée pour la construction de l'usine. La scierie d'Esprit-Saint est née.

L'usine debout, le ministère des Terres et Forêts refuse de nouveau d'octroyer aux promoteurs un permis d'exploitation, alléguant cette fois-ci la surexploitation de la forêt, raconte l'auteur, M. Michel Pelletier.

Ebranlé par cette décision, le comité de citoyens ne tarde pas à revenir à la charge. En 1977, grâce à un film de 45 minutes réalisé en collaboration avec Radio-Canada, le comité prouve, images à l'appui, la

mauvaise exploitation de la forêt dans la région. Fort de l'appui de la population, le comité démontre alors qu'une exploitation rationnelle de la forêt, alliée à un bon travail de sylviculture, assurerait la rentabilité d'une usine de bois de sciage et serait profitable pour la région.

Ça marche. Non seulement les promoteurs obtiennent le permis nécessaire à l'exploitation de l'usine de bois de sciage, mais un permis d'exploitation d'une usine de bardeaux de cèdre leur est aussi octroyé. Le MTF les assure même qu'il peut les approvisionner en cèdre pour les 10 prochaines années. C'est le signe du départ.

En 1978, une subvention de \$45,000 dans le cadre du programme expérimental de création d'emplois communautaires de OSE, un prêt de \$90,000 de la Société de développement indus-

triel dans le cadre du programme d'aide à la petite entreprise et un nouvel investissement de \$12,000 de la part des actionnaires permettent l'achat de la machinerie nécessaire pour la mise en marche de la scierie.

Présentement, l'usine à bardeaux, qui opère de mars à novembre, produit en moyenne 70 toises de bardeaux par jour, ce qui est au-delà des 60 toises prévues, 80 pour 100 de la production ont été écoulés aux États-Unis, principalement dans l'Etat du Massachusetts et le reste sur le territoire québécois.

Quant à l'usine de bois de sciage, elle produit quotidiennement 12,500 pieds de bois qui trouveront preneur sur le marché québécois. De plus, bien qu'imprévue à l'origine du projet, la machine à latte est devenue un acquis très important pour l'entreprise, puisqu'elle sera rentable dès sa deuxième année d'opération. Cette machine présente l'avantage d'utiliser des résidus de l'usine de bois de sciage ou du bois impropre à la fabrication de bois de construction. Ici, rien ne se perd, souligne le gérant de la scierie, M. Berthier Pelletier. On espère même être en mesure de recycler bientôt les résidus de la production de la scierie. Une étude sur le sujet est présentement en marche au Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) et on attend les résultats.

La scierie Esprit-Saint donne présentement du travail à 35 personnes — 28 en usine et sept en forêt — ce qui fait d'elle l'employeur le plus important dans ce village de quelque 700 habitants. Si l'on considère le fait qu'il a fallu former la main-d'œuvre dans une région privée d'une industrie de ce genre depuis une douzaine d'années, la performance de la scierie est prometteuse pour les années à venir.

"Nous sommes en train de prouver que nous avons eu raison de croire en ce projet, souligne avec fierté M. Berthier Pelletier. Nous avions prévu un déficit de \$23,000 pour notre première année d'opération, il n'a été que de \$6,000. Cette année, après seulement trois mois d'opération, l'usine de bois de sciage rapporte à elle seule \$6,000 de profit, sans compter que l'usine de bardeaux sera rentable bientôt. C'est stimulant."

La scierie vient d'obtenir le prix Gérard-Roussel, une bourse de \$2,000 que l'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins remet annuellement à l'organisme communautaire le plus méritant de la région. La fermeture d'Esprit-Saint, ce n'est pas pour demain.



photo Marc Lajoie

Seulement 20 pour 100 de la production de bardeau est vendu au Québec, le reste étant écoulé sur le marché américain.

### Diocèse de Sainte-Anne

## Hausse de salaire pour les prêtres, le 1er janvier 80

**LA POCATIÈRE (RL)** — A compter du 1er janvier prochain, le salaire des prêtres du diocèse de Sainte-Anne sera majoré et se situera désormais entre \$435 et \$535 par mois.

Cette décision a été prise ces jours derniers par l'évêque du diocèse, Mgr Charles-Henri Lévesque, suite à une recommandation du Conseil diocésain d'administration financière.

Pour les vicaires et les prêtres travaillant au niveau diocésain, de même que pour les prêtres travaillant à temps plein comme aumôniers d'institutions indépendantes, l'augmentation mensuelle sera de \$30. Leur salaire brut sera ainsi porté à \$435 par mois.

Quant aux curés, en proportion de la population paroissiale, leur salaire variera entre \$435 et \$535 par mois.

Ce montant de \$535 sera le salaire qui sera payé à l'évêque lui-même.

Il est à noter que la fabrique paroissiale, la corporation diocésaine ou l'institution concernée, selon le cas, doivent fournir le logement aux prêtres qui leur sont affectés.

Pour absorber les hausses salariales, une légère augmentation fera passer le "per capita" de \$7.20 à \$7.35.

Mlle Anne-Marie Gagné, du service diocésain d'information, a précisé que ces changements font suite à des recommandations d'un comité spécial, qui a été mandaté pour étudier cette question, l'automne dernier.

Nommé par le Conseil diocésain d'administration financière, ce comité était formé de Mgr Augustin Lemieux, vicaire général, des chanoines Charles Dumais et Yvan Morin, ainsi que des abbés Gérard Beaudoin et Marcel Coulombe.

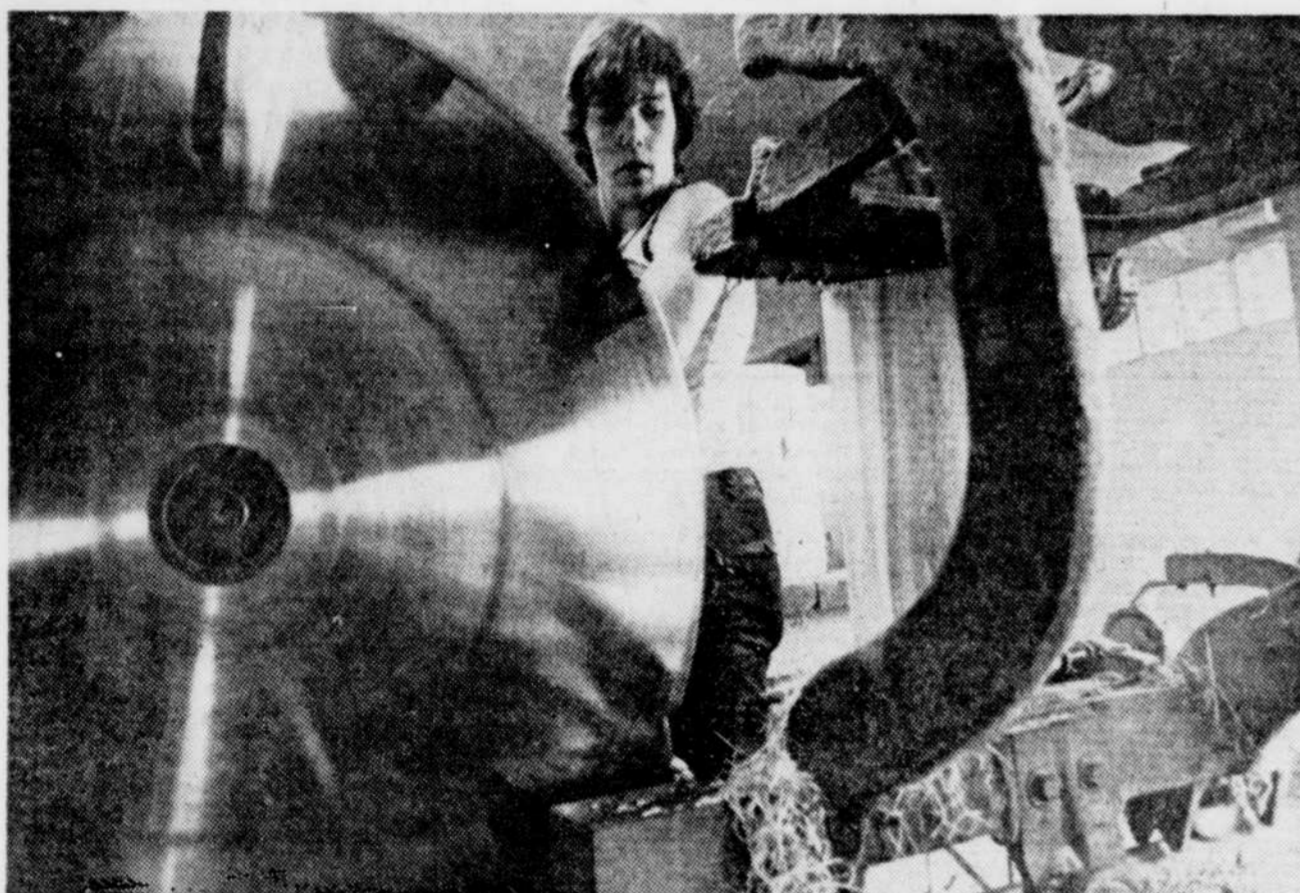


photo Marc Lajoie

Chacune des cinq machines à bardeau produit 12 toises par jour, à la scierie Esprit-Saint.

## en bref

### CHNC diffuse régulièrement

**NEW CARLISLE** — La station de radio CHNC, à New Carlisle, dont les 13 travailleurs syndiqués sont en lock-out depuis lundi dernier, continue de diffuser aux heures habituelles et sans rien modifier à sa programmation, selon M. Luc Plourde le directeur de l'information. L'opération s'est assurée par les cadres de l'entreprise, auxquels s'est joint un ancien directeur de l'information de CHNC, M. Jean-Marie Dugas qui a été réengagé lundi matin "pour faire face à un surcroît de travail occasionné par les circonstances spéciales", selon M. Plourde.

### Règlement de compte?

**BAIE-COMEAU** — M. John Xenof, âgé de 41 ans, a été blessé par balles lors d'une fusillade qui a eu lieu hier matin, vers 2h, sur un terrain de stationnement d'un édifice à logements à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord. Selon la police de cette municipalité, qui a fait preuve de reticences sur les informations, il semblerait qu'il y aurait là un règlement de compte. Les enquêteurs seraient sur une bonne piste pour détenir des suspects.

### Subvention à Saint-Nicolas

**SAINT-NICOLAS** — Le ministère des Affaires municipales du Québec a octroyé une aide financière d'un montant de \$26,118 à la municipalité de Saint-Nicolas. Cette somme est accordée dans le cadre du

programme d'aide à l'implantation du réseau d'aqueduc (PAIRA). Ce qui permettra la réalisation des travaux de prolongement de l'émissaire sanitaire de l'Anse-aux-Sarcelles. Ce montant représente 75 pour 100 du coût des travaux admissibles au programme. La municipalité de Saint-Nicolas a reçu du ministère des Affaires municipales, depuis le 15 novembre 1976, plusieurs subventions totalisant \$1,591,110.

### Demande de subvention

**SAINT-SIMON** — Les Ateliers Jeannine Morency Inc., à Saint-Simon, viennent de présenter une demande de subvention de \$157,100 à l'Office de planification et de développement (OPDQ). Cette entreprise, qui inaugurerait dernièrement ses locaux après six mois de fonctionnement, se spécialise dans la production de vêtements de laine sur une base semi-industrielle. L'entreprise pourrait créer plus de 10 emplois d'ici 1983.

### Déficit au stade couvert

**BAIE-SAINT-PAUL** — Le stade couvert de Baie-Saint-Paul accuse pour une des premières fois, un déficit de \$35,500 pour ses opérations allant du 1er décembre 1978 au 31 août 1979. Par ailleurs, un autre \$16,000 s'est accumulé entre le mois de septembre dernier et la fin de novembre. Ce déficit serait principalement dû à l'ouverture de l'aréna de Beauport et aux nombreuses modifications qui ont eu cours chez le personnel des loisirs depuis un an. Le directeur du

service intermunicipal des loisirs, M. Robert Bellerive, pense quant à lui, que l'aréna est d'abord un service à but non lucratif et un lieu de divertissement important pour les jeunes. En ce sens, il faut moins penser à l'aspect financier et donner priorité à l'aspect social et communautaire d'un tel service.

### Projet prioritaire

**THETFORD MINES** — Dans une lettre qu'il a envoyée au député provincial de Frontenac, M. Gilles Grégoire, le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, l'informe qu'il a demandé à ses fonctionnaires de réaliser dans les plus brefs délais l'étude de l'impact économique qu'aurait sur la région de l'Amiante la concrétisation du projet de construction d'une voie rapide entre Thetford Mines et l'autoroute 20.

### Nouveau contrat de travail

**DONNACONA** — Une entente est intervenue entre le ville de Donnacona et le syndicat des employés municipaux pour le renouvellement de la convention collective de travail échu depuis le 30 avril dernier. La nouvelle entente, d'une durée de deux ans, prévoit des hausses salariales moyennes de 8 et 7 pour 100 pour chacune des années du contrat, en plus d'apporter certaines améliorations des bénéfices marginaux. Le salaire de base des employés sera donc de \$7.54 l'heure le 1er mai 1979 et de \$8.10 le 1er mai 1980.

**Pourquoi payer plus cher?**  
RABAIS DE 30% SUR BIJOUX  
AVEC ETIQUETTE OR

**Faites un bon placement. Offrez-lui:**

Des perles de toutes les couleurs  
Colliers en or 10, 14, 18 carats  
Bagues exclusives avec pierres précieuses  
Chaînes — Brekoques — Boucles d'oreilles  
d'Italie et d'Espagne —  
Bracelets de toutes formes.

**BAGUE**  
14 carats  
avec diamants 0.82 points.  
Prix rég. \$1,900  
SPECIAL  
**\$1,330**



Réparation de bijoux  
Service rapide par  
des joailliers  
experts.

**RABAIS**  
Nous avons la collection  
complète de montres  
**SEIKO**

**Achetez** en toute confiance. Tous nos bijoux portent une garantie entière. Venez sans tarder et prenez le temps d'admirer notre grande collection de bijoux modernes exclusifs.

WRS  
**W.R. SAVARD, joaillier**  
2461, chemin St-Louis (coin côte Gignac)  
Centre commercial Parc Falaise, Sillery — 653-3115

POUR VOUS  
MESDAMES...  
...vous présente

**«LA RECETTE  
TELEVISEE  
DE LA  
SEMAINE»**  
A RADIO-CANADA  
Ne la manquez pas...

ACHETEZ VOTRE TV PLUS CHAQUE SEMAINE

---

Quand un homme  
est enveloppé de ses pensées  
cela fait  
un bien petit paquet  
(Ruskin)

Au 6/36, on peut aussi gagner  
avec 5 et même 4 bons numéros!



# ACHETONS

1966 et moins:  
**\$10<sup>00</sup> pour \$1<sup>00</sup>**  
pour 10¢ - 25¢ - 50¢ - \$1<sup>00</sup>

1967: \$7<sup>25</sup> - 1968: \$7<sup>40</sup>

MONNAIE olympique: **\$75<sup>00</sup>**

**CENTRE PHILATELIQUE DE QUEBEC**  
298, de la Couronne      Lévis - Centre d'achats Rond-Point  
529-4412                      833-4554

# décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

nous sympathisons à votre deuil. LE SOLEIL

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**BÉDARD** (Albertine Laverdière) — Au Centre Hospitalier St-Augustin, le 19 décembre 1979, à l'âge de 93 ans, est décédée dame Albertine Laverdière, épouse de feu M. Elzéar Bédard. Elle demeurait 2721 Le Verrier, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, 22 décembre, à 10h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée  
260, rue St-Georges  
à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses filles, Mme Cécile Letarte, M. et Mme Jean-Charles Bouffard (Simone), ses frères et belles-sœurs, MM. Édouard, Achille et Lucien Laverdière, Mme Eliane Laverdière (Gaudias), Mme Lucille Laverdière (Rosaire), ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 72189

**CARRIER** (Joseph) — À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Joseph Carrier, époux en premières noces de feu dame Mabel Wilcox, en secondes noces de dame Juliette Lemieux. Il demeurait au 218 B, St-Georges, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 décembre 1979, à 11h. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Ferdinand Ouellet (Violette), Mme Antonio Carrier (Irene Carrier), M. et Mme Roger Carrier (Estelle Thibault), Mme Réal Tardif (Lucille Carrier), Mme Léger Gauvin (Georgette Carrier), M. et Mme Paul-André Fortin (Edith Carrier), M. et Mme André Tavares (Liliane), Mme Romeo Lemieux, M. et Mme Paul-Emile Lévesque, Dr et Mme J.-N. Chasse, Mlle Lora Lemieux, M. et Mme Sarto Samson, M. et Mme Jack Latulippe, Mme Georges Lemieux, Mme Delphis Lemieux, M. et Mme Guy Bégin, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 72394

**COLOUMBRIDES** (Achille) — À Québec, le 18 décembre 1979, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Achille Colombides, ex-cuisinier, époux de dame Olive Cormier. Il demeurait au 804 rue Murray, Québec. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 14h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée  
975 Marguerite-Bourgeois  
à 13h45 pour l'église Greek Orthodox (17, St-Cyrille est) et de là au cimetière Mount Hermon. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille: Marguerite; son gendre: André; son neveu: Bobby. Pour renseignements: 529-3371. 72392

**DROUIN** (Rachelle Mercier) — À Ste-Agathe de Lotbinière le 18 décembre, à l'âge de 65 ans et 2 mois, est décédée dame Rachelle Mercier, épouse de Gilles Drouin. Elle demeurait au 394 rue Godefroy, Ste-Agathe. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 décembre à 14h30. Départ de sa résidence privée à 14h15, pour l'église de Ste-Agathe, et de là au cimetière paroissial. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants, Jean-Roch (Pierrette Bilodeau), Bernard (Marie-Rose Bolduc), Cécile (Jacques Vaillancourt), Gérard (Christine Carrier), Marguerite (Mars Houde), Madeleine (Jean-Marc Fournier), Marc (Celine Martineau), Luc (Ginette Bouffard), Colette (Jean-Marc Lambert), 13 petits-enfants, ainsi que des soeurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces. Sous la direction de la maison funéraire

Napoléon Lambert & Fils  
de St-Prince  
Le salon sera ouvert de 14h à 16h, et de 19h à 22h. 72313

**GAGNON** (Jacqueline Guay)



À l'Hôtel-Dieu de Québec le 19 décembre 1979, à l'âge de 40 ans et 5 mois est décédée dame Jacqueline Guay, épouse de M. Jean-Guy Gagnon. Elle demeurait au 275 St-Gérard, Beauce. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Wilbrod Robert Inc.  
11241 ave. Royale, Beaucepré  
à 13h45 pour l'église de Beaucepré et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Gérard, Bertrand, Lina, sa belle-mère, Mme Ludger Gagnon; ses frères et soeurs: Rachelle (André Dupont), Roger (Micheline Caron), Doris (Joseph Bluteau), Monique (Jean-Paul Fortier), Aurèle (Claudette Dupont), Réal (Suzanne Dupont); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René Gagnon, M. et Mme Benoît Gagnon, M. et Mme

Emilie Gagnon, Mlle Jeannine

Gagnon, M. André Gagnon, M. et Mme Léandre Boucher, M. Gérard Gagnon, M. et Mme Jacques Dion, M. et Mme Jacques Gagnon ainsi que plusieurs oncles, tantes, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. 72363

**GAGNE** (Gérard) — À St-Emile le 19 décembre 1979, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Gérard Gagné époux de dame Emilia Bédard. Il demeurait à 90 boul. Lapierre, St-Emile. Les funérailles auront lieu vendredi à 14h. Départ du salon funéraire Falardau Inc.

30 St-Joseph, Loretteville à 13h30, pour l'église St-Emile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Jean Gagné (Laurette), M. et Mme Jacques Gagné (Diane), M. et Mme Yvon Gagné (Micheline), Mlle Louise Gagné (Yvan Trudel); ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mlle Valérie Gagné, M. et Mme Léon Gagné, Mme Mariette Drouin, Mme Gemma Cloutier, M. et Mme Roland Gagné (Jeannette), M. et Mme Hébert Gagné, M. Jean-Marc Gagné, Mme Paula Gagné, Mme Annette Gagné, Mme Juliette Cloutier, et sept petits-enfants, neveux et nièces. 72386

**GAUVIN** (Rosaire) — À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 19 décembre 1979, à l'âge de 56 ans et 4 mois, est décédé M. Rosaire Gauvin, fils de feu M. Benoît Gauvin et de feu dame Corinne Giasson. Il demeurait à St-Adalbert. Les funérailles auront lieu samedi, 22 décembre, à 10h. Départ de la salle du collège de St-Adalbert, à 9h50, pour l'église de St-Adalbert et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et soeurs, Simone (Octave Robichaud), Roger (Blancine Pelletier), Jeanne d'Arc (Camille Pelletier), Paul-Emile (Louissette Leblanc), Pierrette (Claude Gagnon), Florent (Yvette Pelletier), Juliette (Thomas Castonguay), Raymond (Ghislaine Blanchet), Julien (Pauline Dancause), Roland (Majella Robichaud), Marcel (Lucie Duval), Marie-Claude (André Savard), sous la direction de la maison

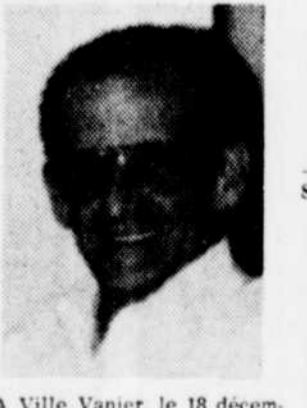
Claudius Lavoie  
St-Pamphile 72100

**JANELLE** (G.-Albert) — À Montréal, le 18 décembre 1979, à l'âge de 59 ans, est décédé M. G.-Albert Janelle, époux de Marie-Louise Hallé. Les funérailles auront lieu samedi à 14h. Départ des salons

J.R. Deslauriers  
& Urgel Bougie  
8530 côte des Neiges  
pour l'église St-Pascal Baylon et de là au cimetière Côte-des-Neiges. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles: Lucie (Ronald Lefebvre), Aline (Real Thibodeau); et une petite-fille: Elise. 72138

**LAFLAMME** (Agénor) — À Mont-St-Hilaire, le 17 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Agénor Laflamme, menuisier retraité, époux de dame Florence Bertrand. Il demeurait au chemin de la Montagne à Mont-St-Hilaire. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 10h. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée  
6430 boul. Henri-Bourassa  
à 9h50 pour l'église St-Jérôme-de-l'Auvergne et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Leo Laflamme (Marie Legendre), M. et Mme Bertin Trudeau (Nicole), M. et Mme Gaston Laflamme (France Marceau), M. et Mme Michel Laflamme (Murielle Martel), MM. Guy, Paul et Claude Laflamme, M. et Mme Gilles Tessier (Gisèle); son beau-père: M. Ovide Bertrand; son frère, ses soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Robert Laflamme, M. et Mme Maurice Deveau (Hélène), M. et Mme Georges Malenfant (Florence), M. et Mme Denis Montpas, M. et Mme Robert Forques, M. et Mme Paul-Emile Carbonneau, M. et Mme Laval Bertrand, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 72363



**MERCIER** (Gaston)

À Ville Vanier, le 18 décembre 1979, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Gaston Mercier, époux de dame Marguerite Côté. Il demeurait au 320 rue Gauvin, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre à 15h. Départ du funéraire

Lépine Cloutier  
260, rue Bocage  
à 14h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole, M. et Mme Jean Mercier (Marielle Abel), Lyne, Claire et Alain; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul-Henri Mercier, M. et Mme

J. M. Julien, M. et Mme Louis Samson (Georgette Amyot), M. Roger Mercier, M. et Mme Raymond Mercier, M. et Mme Gérard Mercier, M. et Mme Fernand Mercier, M. et Mme René Mercier, M. André Mercier, Mme Monique Mercier, M. et Mme Paul-André Sylvain (Jeannine), M. et Mme Yvon Mercier, M. et Mme Armand Côté, M. et Mme Jean-Baptiste Richard, M. et Mme Gérard Page, M. et Mme Jacques Bourgeois, M. et Mme Claude Paquette, M. Lauréat Flynn, M. Gérard Côté, M. et Mme Paul-Emile Côté, ainsi que plusieurs neveux, nièces, et amis. 72363

**NORMAND** (Gracis) — À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 43 ans, est décédée dame Gracis Caron, épouse de M. Normand Dufour. Elle demeurait à 7 Villeneuve, St-David. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 décembre 1979, à 11h. Départ du funéraire

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
à 10h45 pour l'église de St-David et de là au cimetière St-David. Elle laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Yvan et Nathalie Dufour; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Olivier Caron (Dorothée), M. et Mme Benoit Caron (Laetitia Chabot), M. et Mme Michel Caron (Lauréanne Chouinard), M. et Mme Pierre Lavoie (Berta Caron), M. et Mme Denis Caron (Carmelle Pelletier), M. et Mme Gaston Caron (Rachelle Gauvin), M. et Mme Roger Caron (Danielle Lebrun), M. et Mme Raymond Bélanger (Patricia Dufour), M. et Mme Paul-Emile Dufour (Gertrude Leclerc), M. et Mme Ronald Dufour, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. 72379

**PELLETIER** (Roméo) — À Québec, le 19 décembre 1979, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roméo Pelletier, époux de dame Emma Brochu. Il demeurait au 217 ave. Proulx, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 21 décembre, à 14 heures. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée  
260 rue Bocage  
à 13h45 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de là au cimetière Jardin du Repos Inc. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Marcel Garneau (Thérèse Pelletier), M. et Mme Claude Pelletier (Lise Fontaine), M. et Mme Michel Garneau (Aline Pelletier), M. et Mme Yvan Pelletier (Aline Dumont), M. et Mme Marcel Pelletier (Diane Labrecque), M. et Mme Gilles Pelletier (Marie-Marthe Perron), M. et Mme Armand Labrecque (Lisette Pelletier), M. et Mme Paul Grenneyer (Francine Pelletier); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alphonse Gagné (Lucille Brochu), M. et Mme Marc Brochu (Rolande Badaeu), M. et Mme André Brochu (Simone Tremblay), M. et Mme Georges Brochu (Gemma Simard), Mme Rose-Aimée Lavoie ainsi que ses petits-enfants, son arrière-petite-fille. Pour renseignements: 529-3371. 72386

**POWERS** (Willie) À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 19 décembre 1979, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Willie Powers, employé de John Millen à sa retraite, époux de dame Jeanne d'Arc Turgeon, demeurant 40 Saint-Etienne, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 24 décembre à 10h30. Départ de

Gilbert & Turgeon Ltée  
58 avenue Bégin  
Lévis  
à 10h15 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi, 2h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendre et belles-filles: M. et Mme Michel Lemelin (Esther), M. et Mme Gordon Powers (Catherine O'Reilly), M. et Mme Richard Powers (Suzanne Carrier); un frère, ses soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: Dr et Mme Robert Powers, Mlles Isabelle, Marcelle et Marguerite Powers, Mlle Yvette Turgeon, M. et Mme Dominique Lambert, M. Edmond Turgeon, M. et Mme Philippe Turgeon, M. Edgar Barrette, M. et Mme Georges Turgeon, ainsi que 5 petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 72358



**SAMSON** (Maurice)

En Floride, le 14 décembre 1979, à l'âge de 83 ans, est décédé Maurice Samson, c.a., O.B.E., C.M., D.H.C. de l'université Laval en sciences comptables, Chevalier de Malte, fondateur de Samson, Bélair & Associés. Il laisse dans le deuil son épouse Louise Blais, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Germai-

ne Samson, M. et Mme René Samson (Georgette Amyot), Mme Robert Samson (Marie Audet), M. et Mme Guy Samson (Thérèse Desy), M. et Mme Paul Vézina (Mimi Samson), M. et Mme Edgar Gosselin (Marguerite Blais), M. et Mme Eric Blais (Lucie Gagné), Rev. Père Louis Philippe Blais, o.c.s.o., Dr et Mme Jules Hallé (Georgette LaRue), Mme Henri Dulos (Jeanne Blais), Mme Louis T. Blais (Lucille Lapierre), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Selon ses dernières volontés, il a été incinéré. Un service sera chanté en l'église Saint-Cœur de Marie, vendredi le 21 décembre 1979, à 14h p.m. Au lieu de fleurs, des dons à sa mémoire pourront être transmis à l'Institut de cardiologie de Québec, hôpital Laval, 2725 chemin Ste-Foy, Québec, G1V 4G5. 72103

**TANGUY** (Alphonse) — Au Chul le 18 décembre 1979 à l'âge de 76 ans et 2 mois est décédé M. Alphonse Tanguay époux de feu Marie-Louise Rochelle. Il demeurait à St-Lazare comté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 10h30. Départ du salon funéraire

Roy et Rouleau Inc  
à 10h15 pour l'église de St-Lazare et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Clément Tanguay, M. et Mme Marcel Tanguay, Sr. Marie-Marthe Tanguay, M. et Mme Victor Tanguay, M. et Mme Gérard Côté (Victorienne), M. et Mme Maurice Tanguay, M. et Mme Gratien Tanguay, M. et Mme Bertrand Beaulieu (Claudette), M. et Mme Raoul Tanguay, Mme Jean-Paul Tanguay (Pierrette Pelletier), M. et Mme Camille Tanguay, M. et Mme Réal Tanguay, M. Gabriel Tanguay, frères et soeurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, Direction des funérailles

Roy et Rouleau Inc  
St-Damien, comté Bellechasse. 72000

**TREMBLAY** (Napoléon) — À St-Augustin, le 18 décembre 1979, à l'âge de 89 ans, est décédé Napoléon Tremblay, époux de feu Anne-Marie Beauchard. Il demeurait au 1424 Preston, Sillery. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 décembre à 10h. Départ de la Coop Funéraire du Plateau

260 des Franciscains  
à 9h30, pour l'église St-Michel de Sillery et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Raoul Brodeur (Emilia), M. et Mme Paul-E. Tremblay, M. et Mme Gabriel Tremblay, Jeanne, sa belle-fille, Mme Liliane Tremblay, seize petits-enfants, cinq arrière-petits-enfants, ses belles-sœurs, Mme Joseph Tremblay, Mme Emile Tremblay, nombreux neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19h. 72038

**VILLENEUVE** (Marcel) — À Granby à l'âge de 56 ans, est décédé M. Marcel Villeneuve époux de dame Madeleine Drolet, autrefois de Québec. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Robert Blanchard (Monique), M. et Mme Marcel Boisvert (Céline), ses soeurs, belle-sœur et beaux-frères, Mme Paul-Emile Lévesque (Marie-Jeanne), M. et Mme Roger Loiselle (Marthe), M. et Mme Adrien Breton (Pauline), M. et Mme Gérard Drolet (Monique Prevost). La dépouille mortelle est exposée au salon

J.A. Lesieur  
855 rue Principale, Granby  
Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre à 10h, en l'église St-Eugène de Granby. 72083

**720 CARTES DE REMERCIEMENTS**

**DUMAS** (Marguerite Hotson) — La famille Dumas remercie sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de dame Marguerite Dumas, soit par offrandes de messes, fleurs, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 72971

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**CHATIGNY** (Juliette Keating) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 11 heures, en l'église St-Sacrement, sera célébré le service anniversaire de dame Juliette Chatigny. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72998

**MENARD** (Ludger Georges)

Samedi, le 22 décembre 1979, à 10h en l'église Notre-Dame-de-Grâce, sera chanté le service anniversaire de M. Ludger Georges Ménard, époux de feu dame Marie Louise Joly. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 86745

Pour dire merci aux parents et amis, lors d'un décès, utilisez la rubrique "Cartes de remerciements" du Soleil. 647-3311



**PAQUET** (Henri)

Samedi, le 22 décembre 1979, à 3h en l'église St-Gérard Magella, Val-Bélair, sera célébré le service anniversaire de M. Henri Paquet, époux de dame Ligia T. Paquet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 84746

**SAVARD** (Lieutenant Colonel Paul-Henri) — Samedi le 22 décembre 1979, à 11 heures, en l'église Ste-Marie Médiatrice, 357 boul. Valcartier, Loretteville, sera chanté le service anniversaire du Lieutenant Colonel Paul-Henri Savard, époux de dame Germaine Grégoire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72670

**TREMBLAY** (Simon) — Samedi, le 22 décembre 1979, à 17h., en l'église Ste-Claire d'Assise, sera chanté une messe anniversaire pour M. Simon Tremblay, époux de dame Lucette Nicolson. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72100

**760 FAVEURS OBTENUES**

**REMERCIEMENTS** à St-Judes pour succès dans mes études. MD. 72972

**REMERCIEMENTS** à Jean-Paul I. pour faveurs obtenus. ST. 72974

**SERVICES SPECIAUX**

**790 MONUMENTS FUNERAIRES**

**THERIAULT & FILS**  
710, 1182 Avenue, Québec, 524-1361. 72284

**DECES ET AVIS DIVERS**

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h30 pour publication le même jour.

**647-3311**

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

# Construction: on négocie normalement

**MONTREAL (PC)** — Contrairement à ce qu'affirmait cette semaine la Fédération des travailleurs du Québec, les négociateurs patronaux et syndicaux de la construction sont d'avis que les négociations se déroulent "normalement", ce qui tranche avec l'attitude affichée par la FTQ, et la CSD.

Les employeurs se disent relativement satisfaits et leur assemblée générale, qui a eu lieu hier à Montréal, a ratifié par une forte majorité des clauses paraphées aux différentes tables de métier et à la table centrale.

Pour les entrepreneurs, le

bilan est le suivant. Douze tables sur les 21 dites "particulières", c'est-à-dire représentant un corps de métier, ont terminé leurs négociations.

Les discussions se poursuivent "normalement" à sept des neuf autres et bon nombre seraient "très proches d'un règlement".

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) n'hésite pas à identifier formellement les mauvaises têtes: il s'agit d'une part de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) et des

opérateurs de machinerie lourde, le local 791.

Les électriciens mis en cause ici sont ceux-là même qui ont été récemment expulsés du Conseil provincial des métiers de la construction.

Les monteurs de ligne, eux aussi expulsés, ont paraphé toutes leurs clauses en négociation, mais ils ne veulent pas signer d'entente parce que, comme les électriciens et les opérateurs, ils n'ont pas l'intention de ranger leurs moyens de pression tant qu'un seul syndicat de la construction sera encore mécontent de résultats obtenus dans son secteur.

# Pas d'entente avant 1980 avec les profs

**MONTREAL (PC)** — A moins d'un déboîlage de dernière heure, les pourparlers entre les enseignants et le gouvernement du Québec, qui sont presque au point mort depuis deux semaines, pourraient bien se poursuivre en janvier, alors que les syndicats auront accordé à leurs dirigeants des mandats de grève.

Hier, la Fédération des enseignants de cégeps, qui regroupe 2.000 des 10.000 professeurs des collèges, confirmait l'obtention de mandats de grève pour la dernière semaine de janvier.

Du côté des 65.000 enseignants des niveaux primaire et secondaire, les discussions ont lieu, mais les parties — d'une part la CEQ, de l'autre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation — ont convenu de disposer des clauses secondaires d'abord.

Ceci a permis au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, de déclarer, hier, devant l'Assemblée na-

tionale, que quatre chapitres de la convention collective à venir avaient fait l'objet d'une entente.

Les parties doivent faire relâche pendant la période des Fêtes de sorte qu'il est peu probable que les deux points les plus délicats (la tâche des enseignants et la sécurité d'emploi) soient abondamment discutés d'ici la rentrée de janvier.

Les enseignants dont les syndicats adhèrent à la CEQ prendront des votes vers la mi-janvier au cours desquels ils se prononceront sur les dernières offres du gouvernement et sur le versement, avant janvier, d'un montant équivalent à environ la moitié des sommes dues en rétroactivité, soit des hausses salariales agréées pour 1978.

La demande du syndicat vise à permettre aux 45.000 syndiqués d'inclure une partie de leur rétroactivité dans leurs revenus de cette année, pour fins d'imposition.

milliers d'employés de soutien scolaire.

Enfin, la situation est incertaine entre les fonctionnaires et le gouvernement. Le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a complété, cette semaine, la consultation sur les dernières offres patronales qui auraient été acceptées. Mais, mardi, le syndicat indiquait qu'il exigeait du gouvernement le versement, avant janvier, d'un montant équivalent à environ la moitié des sommes dues en rétroactivité, soit des hausses salariales agréées pour 1978.

La demande du syndicat vise à permettre aux 45.000 syndiqués d'inclure une partie de leur rétroactivité dans leurs revenus de cette année, pour fins d'imposition.

Jusqu'à présent, les seuls fonctionnaires qui ont reçu une partie de leur rétroactivité sont ceux qui ne sont pas syndiqués, mais qui bénéficient des mêmes conditions de travail que les travailleurs organisés.

**Autres secteurs**

D'autres groupes moins nombreux n'ont toujours pas conclu d'entente avec leur employeur, même si le gros de la négociation dans le secteur public est complété. Ce sont notamment certains professionnels et plusieurs

autres secteurs.

D'autres groupes moins nombreux n'ont toujours pas conclu d'entente avec leur employeur, même si le gros de la négociation dans le secteur public est complété. Ce sont notamment certains professionnels et plusieurs

autres secteurs.

D'autres groupes moins nombreux n'ont toujours pas conclu d'entente avec leur employeur, même si le gros de la négociation dans le secteur public est complété. Ce sont notamment certains professionnels et plusieurs

# Le secret du passé médical en péril (CSN)

**MONTREAL (PC)** — Selon la CSN, la loi 17 sur la santé et la sécurité au travail permettra aux employeurs de prendre connaissance de tout le passé médical de leurs salariés.

Ces rapports, ajoute-t-il, seront ceux de tout médecin, praticien ou expert qui aura examiné un travailleur accidenté ou malade, y compris le médecin choisi par l'employeur.

Ceci ouvre la porte à "la mise sur ordinateur de l'état de santé de tous les travailleurs", soutient M. Larose en citant en exemple l'entrepreneur en construction Loram-Komo, de Lachine, qui a déjà entrepris cette mise en fiche.

Pour M. Larose, il y a là une source d'arbitraire patronal et de difficulté pour

l'embauche future des salariés d'un secteur donné.

Dans le cas d'un employé à qui la commission refuserait de communiquer verbalement ou par écrit le contenu de son dossier médical, celui-ci pourra toujours le demander par voie de requête sommaire à un juge de la Cour supérieure ou de la Cour provinciale.

La CSN dénonce également l'article 33 de la loi 17 qui oblige le médecin traitant choisi par le travailleur à consulter le médecin de la compagnie avant de délivrer un certificat de maladie.

l'embauche future des salariés d'un secteur donné.

Dans le cas d'un employé à qui la commission refuserait de communiquer verbalement ou par écrit le contenu de son dossier médical, celui-ci pourra toujours le demander par voie de requête sommaire à un juge de la Cour supérieure ou de la Cour provinciale.

La CSN dénonce également l'article 33 de la loi 17 qui oblige le médecin traitant choisi par le travailleur à consulter le médecin de la compagnie avant de délivrer un certificat de maladie.



**Garage Incendié**

Un poêle à bois surchauffé est à l'origine de l'incendie qui a ravagé un garage situé au 1392 rue Saint-Jacques, à l'Ancienne-Lorette, vers 10h, hier. Le bâtiment est une perte complète et son propriétaire, M. Emile Beupré, ne disposait d'aucune police d'assurance. Selon M. Beupré, il s'est écoulé une douzaine de minutes avant que l'autopompe ne parvienne sur les lieux du sinistre.



**La violence éclate au Panama**

La Garde nationale panaméenne a usé des grands moyens pour disperser les nombreux manifestants qui, pour la troisième journée consécutive,

entendaient protester hier contre la présence de l'ex-chah d'Iran au Panama. On la voit ici qui emmène l'organisateur de la manifestation.

page D-1

## Les otages pourraient voir leurs familles aux Fêtes

TEHERAN (d'après AP, UPI, NYTNS et AFP) — Les 50 otages de l'ambassade américaine à Téhéran pourraient recevoir la visite de leur famille à Noël. C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre iranien de l'Intérieur, Hashemi Rafsanjani. "Nous aimerions qu'une telle chose ait lieu", a-t-il précisé au quotidien "Bamdad".

Toutefois, à l'ambassade des États-Unis, un porte-parole des étudiants affirmait qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet et que "de telles initiatives nous appartiennent". Une chose paraissait certaine, Noël ne serait pas une journée comme les autres pour les otages. Les autorités iraniennes permettraient à des prêtres ou des pasteurs de se rendre à l'ambassade la veille de Noël ou le jour même. Les otages pourront également recevoir des cadeaux.

### Moyens de pression

Le président Jimmy Carter a accepté hier de suspendre brièvement ses efforts pour amener les Nations unies à prendre des sanctions contre l'Iran pendant que le secrétaire général, Kurt Waldheim, poursuit des "discussions intensives" avec des représentants iraniens, a déclaré une personnalité américaine qui désire garder l'anonymat.

Cette personne a précisé que la décision "s'applique uniquement aux actions concernant les Nations unies et le Conseil de sécurité".

Elle s'est refusée à tout commentaire sur la possibilité pour les États-Unis de prendre unilatéralement, plus

tôt, des mesures pour obliger l'Iran à relâcher les Américains gardés en otages depuis le 4 novembre.

Tout en mettant en garde contre "tout excès d'optimisme", ce haut fonctionnaire a précisé que les États-Unis avaient "voulu donner du temps" au secrétaire général de l'ONU. Il ne s'agit que d'un délai de "quelques jours".

Depuis quelque temps Washington explorait la possibilité de demander formellement à l'ONU de prendre des mesures contre l'Iran, pour appuyer notamment la résolution du Conseil de sécurité du 4 décembre dernier. Celle-ci demandait à Téhéran de libérer immédiatement les otages.

Parmi les options mises de l'avant par les États-Unis figure une "action militaire non violente", tel un blocus des ports iraniens par la marine américaine. Cependant, les États-Unis ont toujours fait savoir qu'ils préféraient une "solution pacifique" à cette crise et c'est dans cet esprit que le délai a été accordé à M. Waldheim.

Le président Carter est tenu régulièrement informé des discussions entre le secrétaire général de l'ONU et les représentants de Téhéran.

## 2 accidents d'avion de suite: ils s'en tirent

REYKJAVIK (AFP) — Quatre personnes, rescapées d'un accident d'avion en Islande, ont survécu une seconde fois à celui de l'hélicoptère qui les transportait à l'hôpital.

Deux Finlandaises, un Français et un Néo-Zélandais se trouvaient, en effet, à bord d'un petit avion de tourisme "Cessna" qui s'est écrasé en Islande mardi après-midi. Tous les passagers ayant survécu à l'accident avec des blessures plus ou moins graves, un hélicoptère fut appelé pour les transporter à l'hôpital central de Reykjavik.

Mais à peine avait-il décollé qu'il s'écrasa à son tour à 200 mètres du lieu du premier accident avec à son bord, outre les blessés, deux médecins et cinq hommes d'équipage. Il y a maintenant onze blessés à l'hôpital de Reykjavik.

### Sommaire

Annonces classées	D-7 à D-14
Arts et spectacles	B-8 à B-10
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-16
Carrières et professions	C-8
Santé	B-4
Décès	D-19
Economie-finances	D-3 à D-6
Feuilleton	D-14
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-9
Mots croisés	D-13
Où aller à Québec	D-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-16
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-9
Télévision	B-10

### météo

Ensoleillé, maximum moins 16. Demain, beau et moins froid. détails, en page D-7

## Macdonald refuse d'être candidat

TORONTO (D'après PC et UPC) — M. Donald Macdonald a annoncé hier qu'il ne posera pas sa candidature aux élections fédérales du 18 février prochain, tout en soulignant qu'il pourrait, à l'avenir, décider de revenir sur la scène politique.

"Pour ce qui est de l'avenir, dit-il, nous allons attendre et voir. Après l'expérience des derniers mois, j'ai appris que le mot 'jamais' est bien trop fort."

Considéré comme candidat à la direction du Parti libéral en cas de départ de M. Trudeau, M. Macdonald a déclaré que si M. Trudeau démissionnait dans les prochaines années et qu'on lui proposait de poser sa candidature pour lui succéder, il y réfléchirait.

Dans une entrevue, M. Macdonald a admis que la décision de M. Trudeau de diriger les troupes libérales au cours de la présente campagne avait mis fin à ses réflexions.

"J'étais à réviser ma décision de ne pas renouer avec la vie publique, a-t-il expliqué. Si j'avais obtenu un appui suffisant pour le poste de chef, j'aurais posé ma candidature."

Un retour à la politique à titre de simple député aurait signifié "que j'aurais rempli un rôle que j'ai déjà joué, et je ne suis tout simplement pas prêt à faire cela", a-t-il admis. "Du moment où il (Trudeau) a décidé de se lancer dans la campagne, il n'y avait plus de place pour moi, et cela ne m'intéressait plus", a expliqué M. Macdonald.

"Ruth se sent soulagée" a-t-il dit.

### En B-1, la chronique de Richard Daignault

de la réaction de sa femme à sa décision de ne pas solliciter de mandat.

Au cours de ses 16 années d'activité dans la politique fédérale, M. Macdonald a été cinq fois ministre, dont une fois ministre des Finances. C'est en février 1978 qu'il a démissionné pour des raisons personnelles.

Un communiqué publié par son

bureau, affirme que M. Macdonald a pris sa décision "avec regret et après discussion avec sa famille".

Cependant, bien que ne postulant pas de mandat pour lui-même, il compte bien faire campagne au profit du Parti libéral et soutenir M. Trudeau. Il avait déjà annoncé, mardi, qu'il ne serait pas candidat dans son ancienne circonscription de Rosedale, à Toronto.

## "La" question cet après-midi

par Raymond GIROUX

C'est cet après-midi, à 15h, que le gouvernement devait faire connaître la question qu'il entend poser lors du référendum du printemps prochain.

Le leader des ministériels à l'Assemblée nationale, M. Claude Charbon, a en effet causé une certaine surprise, hier, en dévoilant cette décision, car conformément à l'habitude du premier ministre d'utiliser tous ses délais au maximum, on n'attendait le dépôt de la question que demain, à la toute fin des travaux parlementaires.

Il s'agit de la seconde étape

majeure de la démarche référendaire, même si beaucoup d'analystes accordent peu d'importance au contenu même de la question, que le Conseil des ministres a finalisé hier.

Cette opinion est cependant contestée dans certains milieux du Parti québécois, qui citent les résultats des sondages pour dire que les réponses varient directement en

fonction de la formulation de la question.

Interrogés sur la possibilité de donner un mandat de négocier la souveraineté-association à leur gouvernement, les Québécois répondaient, dans un sondage mené par M. Edouard Cloutier pour le compte du gouvernement, en juin dernier, d'une façon positive à 54 pour 100.

Le taux de réponses favorables baissait, dans ce même sondage en fonction du rapprochement de la question posée de l'idée de l'indépendance totale du Québec.

Par contre, un sondage publié (Suite à la page A2, 2<sup>e</sup> col.)

### Autre nouvelle en page A-2

## Les lasers dangereux dans les discothèques

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Santé vient de publier une mise en garde contre certains usages du laser, particulièrement dans les discothèques et aux spectacles de rock.

Le Dr E. G. Létourneau a expliqué, cependant, qu'Ottawa ne peut pas émettre de règlements, puisqu'il s'agit d'une question de juridiction provinciale.

Selon le ministre fédéral, le laser peut causer des dommages à la rétine, dont on ne pourra se rendre compte que plus tard.

Le danger, dans une discothèque par exemple, provient de la réflexion possible du rayon lumineux dans l'auditoire.

Le ministère de la Santé conseille donc de munir les projecteurs de laser

d'appareils capables de contrôler l'intensité des radiations en cas de défauts cachés.

Il faudrait aussi qu'on puisse faire cesser brusquement les radiations, s'il se produisait un accident.

Le faisceau lumineux du laser peut être tellement puissant, précise le ministre, qu'il peut parfois mettre le feu à une feuille de papier.

Mais, ajoute-t-on, il peut ne présenter aucun danger, si on s'en sert selon les règles de la prudence la plus élémentaire.

"L'œil est l'organe le plus exposé aux blessures, parce que tout incident d'énergie sur la cornée est concentré à la rétine par un important facteur", prévient le ministre.

### jeudi Nordiques: à cinq points des Canadiens

pages C-1 et C-2

### Hommage à Bellemare

page B-7

### Schreyer a hésité

Le gouverneur général a fait attendre le premier ministre Joe Clark pendant deux heures avant de lui accorder la dissolution des chambres.

page B-2

### L'éditorial

Paul Lachance se demande si l'intransigeance de certains potentats syndicaux, lors des dernières négociations, va suffire à faire réfléchir la base.

page A-6

### Coup de pouce pour Marine

La compagnie Marine Industrie vient d'obtenir un contrat d'une valeur de \$55 millions pour la construction de 1,000 wagons pour le Canadien National.

page D-3

### Portrait de l'Ayatollah pour le pape

CITE DU VATICAN (AP) — Le pape Jean-Paul II et ses collaborateurs ont été quelque peu surpris hier lorsqu'un jeune garçon de 12 ans a remis au Pontife à l'occasion de l'audience générale un dessin représentant l'ayatollah Khomeiny. Le jeune Jean-Luc Tordeau a déclaré au pape que le soleil étincelant à droite et les sombres nuages entourant l'ayatollah à gauche représentaient le bien et le mal. Le pape a souri brièvement, a pris le dessin et l'a remis rapidement à un collaborateur. Le garçon faisait partie d'un groupe de quatre enfants de Belgique, du Canada, de France et de Suisse venus présenter des cadeaux au pape dans le cadre des cérémonies de l'année de l'enfance.

Le prix du pétrole:

# "Tout est possible"

CARACAS (d'après AFP et PC) — L'incertitude quant au prix du pétrole règne toujours à Caracas, au Venezuela, alors que les 13 ministres de l'OPEP ont entamé ce matin leur quatrième journée de réunion.

Le ministre du Qatar, Abdulaziz Al Thani, a commenté la situation en ces termes: "Tout est possible".

Un peu plus tôt, hier, le vice-ministre vénézuélien de l'Énergie, Jose Ignacio Moreno, avait annoncé que les participants étaient parvenus à un accord de principe pour fixer à \$26 le brut de référence et qu'il restait à régler la question des différentiels de qualité.

L'Arabie saoudite, selon des sources dignes de foi, a limité les possibilités d'accord sur les différentiels de qualité en annonçant qu'elle n'accepterait pas que le prix de référence, plus les différentiels de qualité, dépasse les \$30.

Le nouveau président de l'OPEP, le vénézuélien Humberto Calderon Berti, a refusé de commenter cette version des faits, mais selon lui, le fait

de ne pas être parvenu à un accord ne doit pas être interprété comme un échec. Il a souligné que, quoi qu'il en soit, le prix du brut de référence à l'avenir dépasserait les \$24 qu'il vaut actuellement et ce jusqu'au 31 décembre.

**Solutions**

Deux solutions s'offrent maintenant aux délégations de l'OPEP: un accord sur un prix plancher et un prix plafond, ou la liberté pour chacun de fixer ses propres tarifs pour le baril de pétrole.

Le président de l'OPEP a reconnu dans la nuit que la question des prix était "très complexe" et précise que si aucun accord ne se dégageait, il n'y aurait ni prix plancher, ni prix plafond.

L'Arabie saoudite considère un niveau de \$30 par baril comme un maximum. Le Nigeria, l'un des trois pays africains, avec la Libye et l'Algérie, qui dispose d'un pétrole de très bonne qualité (extrêmement léger), n'accepte pas, selon de bonnes sources, un prix inférieur à \$32, en tenant compte d'un prix de base de \$26.

C'est là le point d'accrochage de ces débats entre les 13 ministres de l'OPEP.

Depuis le début de l'année et spécialement depuis la conférence de l'OPEP de juin, plusieurs pays producteurs ont profité de la très forte demande de pétrole pour relever les prix sans respecter la hiérarchie traditionnelle entre les qualités de brut.

Par exemple, l'écart entre le brut saoudien et son homologue iranien, qui n'était que de onze cents par baril à la fin de 1978, est actuellement de \$4.50.

Pendant une grande partie de l'après-midi, hier, les experts des 13 pays de l'OPEP se sont attachés à rétablir un peu d'ordre dans les "différentiels" et "primes de marché".

Mais c'est un sujet difficile et M. Calderon Berti a annoncé que le secrétariat général de l'OPEP allait rédiger un rapport complet qui pourrait permettre un accord lors de la prochaine conférence ordinaire à la fin du premier semestre de 1980.

Le ministre du Pétrole de Qatar,

Abdul Aziz Khalifa Al Thani, et celui d'Indonésie, M. Subroto, ont quitté Caracas hier, sans attendre la fin de la conférence et le document final.

Quelle que soit l'issue de ces débats de l'OPEP, les consommateurs peuvent s'attendre pour le premier janvier à de nouveaux relevements des prix du pétrole brut, s'ajoutant aux 70 pour 100 enregistrés depuis le début de 1979.

**le mot du jour**

**Toujours gagnants**

Quand on emploie un mot, il faut avoir la certitude qu'il n'a pas un autre sens qui peut provoquer une cocasserie; exemple: "Un match de 0-0 pour les Remparts". On peut avoir du parti pris, mais c'est un peu fort.

**Pierre BELLEAU**

**LA QUOTIDIENNE**  
(tirage de mercredi)  
**4-1-0**

**LE SOLEIL**

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30  
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au bureau 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limitée, Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no. 1206

## Roy demande de surseoir au dépôt de la question

MONTREAL (d'après PC) — Pour éviter que la campagne électorale ne se transforme en un référendum, le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, a envoyé, hier après-midi, un télégramme au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, pour lui demander de "surseoir à sa décision de rendre publique la question du référendum québécois" cette semaine à l'Assemblée nationale.

M. Roy a annoncé sa démarche auprès de M. Lévesque hier, au cours d'une conférence de presse, un peu avant que le leader du gouvernement à

Québec, M. Claude Charron, n'ait annoncé que la question sera rendue publique aujourd'hui.

Notant que les créditistes se sont toujours opposés à une loi fédérale sur le référendum, M. Roy a exprimé sa conviction qu'il faut éviter que "la campagne électorale fédérale se fasse sur le dos du Québec". Il croit qu'il n'est pas opportun que le gouvernement de M. Lévesque divulgue la question maintenant, car le Parti libéral du Québec n'a pas encore fait connaître ses propositions constitutionnelles. Il doute, d'ailleurs, que le document des libéraux québécois soit

publié le 10 janvier tel qu'annoncé, car "il faut s'attendre à des problèmes entre les libéraux du Québec et les libéraux d'Ottawa".

M. Roy considère qu'il ne peut y avoir un débat dans la population sur la souveraineté-association d'une part et d'autre part sur le fédéralisme renouvelé, alors que l'opinion publique sera occupée par le scrutin fédéral. Il a réitéré sa position, affirmant qu'il est en faveur de l'autodétermination pour le Québec, tout en proposant comme option constitutionnelle une vraie confédération décentralisée au maximum.

## En direct à la télé à 15h

Le dépôt de la question du référendum à l'Assemblée nationale, cet après-midi, devrait être retransmis en direct à la télévision de Radio-Canada (câble 6, canal 11) et Radio-Québec (câble 8, canal 15).

À Radio-Québec, cet événement historique fera l'objet d'une émission spéciale à 15h qui sera ensuite reprise à 18h30.

À Radio-Canada, une émission spéciale de cinq minutes est prévue entre 15h et 16h, au moment du dépôt de la question par le premier ministre Lévesque. Une émission spéciale sera présentée à 23h22, en soirée.

## "La" question...

(Suite de la première page)

dans le Dimanche-Matin de cette semaine disait que 45,8 pour 100 des Québécois répondraient non contre 20,3 pour 100 qui répondraient oui, et ce sans égard à la formulation de la question posée.

Ce même sondage précisait que le quart des électeurs préféreraient attendre le libellé de la question avant de se prononcer, et que 8,3 pour 100 se montraient indécis.

Si les indications recueillies au cours des dernières semaines se confirment, la question serait relativement courte et conforme au programme du Parti québécois.

Le gouvernement demandera soit le mandat de négocier la souveraineté-association, soit celui de "réaliser, par voie de négociations, une nouvelle entente" basée sur la souveraineté-association.

C'est d'ailleurs cette seconde possibilité qui ressortait le plus clairement du livre blanc déposé le 1er novembre dernier, comme pre-

mière étape de la saison référendaire.

Après des vacances de Noël au cours desquelles le gouvernement laissera les citoyens fêter dans l'harmonie et la joie en discourant familialement des mérites de sa question, le Parti québécois reprendra le large vers la mi-janvier pour tenter de convaincre la population de répondre positivement.

De leur côté, les libéraux de Claude Ryan offriront leur contrepartie aux environs du 10 janvier, de sorte que les deux options pourront s'entrechoquer à leur guise, le tout au milieu de la campagne électorale fédérale qui vient brouiller les cartes d'une façon inattendue pour les deux partis provinciaux.

Ce n'est qu'en février, probablement après le 18, date des élections, que les députés étudieront pendant 35 heures le contenu de la question, avant de se lancer dans une campagne qui durera jusqu'en juin, où devrait se tenir la consultation.

## Au Québec, deux autos sur trois achetées d'occasion

MONTREAL (PC) — L'Office de la protection du consommateur vient de publier une brochure intitulée "La vente d'automobiles d'occasion", qui vise à aider les éventuels acheteurs de voitures usagées. Ce document s'adresse également aux vendeurs, puisque les deux tiers des transactions de véhicules effectuées au Québec (soit 350.000) portent chaque année sur des voitures d'occasion.

Trois catégories de vendeurs se partagent ce marché, dont les particuliers qui, à eux seuls, comptent pour plus de la moitié des transactions de voitures usagées.

Viennent ensuite les concessionnaires de voitures neuves, qui vendent les voitures acceptées en échange et qui ont 36 pour cent du marché des voitures d'occasion, et enfin les spécialistes de la vente de voitures

d'occasion, qui représentent près de 12 pour cent du marché.

En excluant les particuliers, qui ne sont pas des professionnels de la vente, on compte quand même au Québec 3.000 commerçants qui vendent des voitures d'occasion, dont 1.100 concessionnaires.

**Préférence**

L'étude de cet intéressant marché a permis de déterminer que 62 pour cent des personnes qui achetaient une automobile préféreraient une voiture neuve et 37 pour cent des automobilistes choisissent d'acheter une voiture d'occasion, dont le prix varie en moyenne de \$1.000 à \$4.000.

La moitié des propriétaires de voitures d'occasion ont payé leur achat comptant, même si c'est en raison d'un budget limité qu'il achètent une voiture usagée plutôt qu'une neuve.

L'Office de la protection du consommateur a découvert, d'autre part, que les habitants des grandes centres préféreraient acheter des voitures neuves et que ceux des petites localités, au contraire, n'avaient aucune honte à se promener dans des véhicules d'occasion.

L'entrée en vigueur de la loi sur la protection du consommateur sera accompagnée de mesures destinées à assainir le commerce des véhicules d'occasion.

La loi prévoit que les revendeurs devront émettre des garanties de bon fonctionnement et devront aussi coller sur la voiture d'occasion une étiquette divulguant les principales caractéristiques

## Charbonneau mijote un projet de parti des travailleurs

(D'après CP) — L'ancien président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a confirmé, hier, qu'un groupe de Québécois s'est réuni à plusieurs reprises depuis l'automne 1978 dans le but de former un nouveau parti politique qui offrirait l'option d'un Québec socialiste, indépendant et démocratique.

Dans un communiqué signé par cinq autres personnes, M. Charbonneau explique qu'après discussion, ils sont arrivés à la conclusion que les travailleurs et les classes populaires du Québec ne disposent d'aucune organisation politique pour défendre leurs intérêts. Après avoir analysé l'ensemble des projets politiques ten-

en la nécessité de construire un mouvement représentant les intérêts des travailleurs et des classes populaires.

Lucie Dagenais, de la CSN, Marcel Pepin, ancien président de la CSN, Raymond Laliberté, ancien président de la CEQ, Jacques Dofny et Albert Dubuc, professeurs de sociologie et d'histoire à l'université du Québec à Montréal, ont aussi signé le communiqué.

Le groupe est à établir des contacts avec d'autres personnes libres de toute attache partisane pour mettre en oeuvre ce projet, mentionne Charbonneau dans le communiqué.

**NOËL commence chez Simons**



**les T-shirts velours éponge**

encolure en V...  
manches semi-raglan,  
taille blouson.  
col chemisier ouvert...  
épaules coupées,  
taille blouson.


vert jade, framboise,  
bleu royal, marine.  
P.M.G. ... \$30



**les perles mauves**

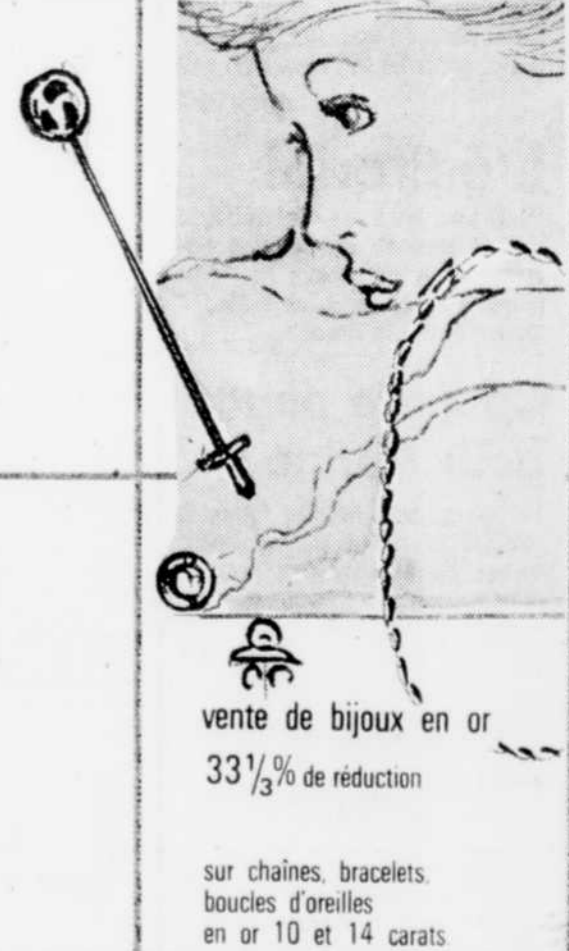
perles de riz dont la couleur merveilleuse provient de la nature.  
collier de 18 po.  
... \$325 et \$350.

UNE IMPORTATION



**les serviettes «Tobago» de Cannon**

riche ratine de velours d'un côté, bouclettes généreuses de l'autre, bordées de rayures.  
100% coton.  
marine, bourgogne, brun.  
de bain... \$18  
à mains... \$11  
débarbouillette... \$4



**vente de bijoux en or**

33 1/3% de réduction

sur chaînes, bracelets, boucles d'oreilles en or 10 et 14 carats

magasinez à Place Ste-Foy tous les jours jusqu'à 21 heures, à Place de l'hôtel-de-ville tous les jours sauf le samedi soir.

la maison **simons**  
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy